

# Introduction aux sciences du Coran

Sheikh Dr. ` Abd Allâh Shehâtah

Professeur de Législation Islamique  
Faculté de Dâr Al-` Ulûm, Université du Caire

**Traduit par Mohammad et Ahmad Al-Murtaḍa**

**Tous les droits sont réservés à Islamophile.org  
L'usage commercial et la reproduction sur un autre site web sont interdits.  
L'usage personnel est encouragé.**

## Note des traducteurs

Nous vous proposons dans ce document une introduction, rigoureuse et riche, aux sciences du Coran par Sheikh Dr. `Abd Allâh Shehâtah, que Dieu lui fasse miséricorde. Le lecteur y trouvera un tour d'horizon de l'inscription de la révélation divine à l'époque du Prophète, puis sous les premiers Califes de l'Islam. Par la suite, l'auteur aborde la notion de révélation mecquoise et de révélation médinoise, puis présente les versets liminaires, la descente du Coran et les règles de bienséance qui doivent accompagner sa récitation.

Il s'agit d'une traduction des dix premiers chapitres de *`Ulûm Ad-Dîn Al-Islâmî* (Les sciences de la religion islamique) de Dr. `Abd Allâh Shehâtah, éditions *Al-Hay'ah Al-`Âmmah Al-Misriyyah lil-Kitâb*, 3ème édition, 1998. ISBN 977-01-5786-4.

Puisse Dieu agréer cette œuvre et la rendre bénéfique. Paix et bénédictions sur le Prophète Muhammad.

Mohammad et Ahmad Al-Murtada  
Le 22 août 2003.

1	Le Coran et la Révélation.....	5
1.1	Définition du wahy (inspiraton divine et révélation).....	5
1.2	Les formes de la révélation.....	6
1.3	La Spécificité de la révélation.....	7
1.4	Etendue temporelle de la révélation.....	9
1.5	Soins accordés à la Révélation.....	10
1.6	Les Mérites du Coran.....	11
2	L'inscription du Coran à l'époque du Prophète.....	14
2.1	L'attention accordée au Coran.....	14
2.2	L'ordre des versets est arrêté.....	15
2.3	L'ordre des sourates.....	16
2.4	Le respect de cet ordre.....	17
2.5	Les mémorisateurs du Coran.....	17
2.6	Résolution d'un problème.....	18
3	L'inscription du Coran à l'époque d'Abû Bakr - qu'Allâh l'agrée.....	20
3.1	L'initiative de la compilation du Coran.....	20
3.2	Le hadîth d'Al-Bukhârî.....	20
3.3	Eclaircissements.....	21
3.4	Des narrations concernant la compilation du Coran.....	23
3.5	Le Coran du temps de `Omar.....	24
4	Le Coran à l'époque de `Uthmân.....	26
4.1	L'expansion des conquêtes.....	26
4.2	Les raisons de la compilation du mushaf par `Uthmân.....	26
4.3	Le hadîth d'Al-Bukhârî.....	28
4.4	Commentaires sur ce hadîth.....	28
4.5	La commission du Mushaf.....	29
4.6	Le nom des scribes de la recension `uthmanienne.....	30
5	Révélation Mecquoise et Médinoise.....	32
5.1	La Révélation Mecquoise.....	33
5.2	Les sourates mecquoises et médinoises.....	33
5.3	Un registre pour chaque sourate.....	34
5.4	Trois étapes pour la révélation mecquoise.....	34
5.5	Réfutation d'une fausse allégation.....	35
6	Le Coran à la Mecque.....	37
6.1	Caractéristiques du Coran mecquois.....	37
6.2	Autres caractéristiques du Coran mecquois.....	38
7	Le Coran à Médine.....	41
7.1	Les différents groupes religieux à Médine.....	41
7.2	Normes des sourates médinoises.....	42
7.3	Quelques exemples de sourates médinoises.....	43
8	Les versets liminaires.....	46
8.1	Lettres Alphabétiques.....	46
8.2	Sens des versets liminaires.....	47
8.3	A la lumière du Coran.....	48
8.4	Circonstances de la Révélation.....	50
8.5	Secret de l'Inimitabilité (I'jâz).....	50
9	La <i>descente</i> du Coran.....	51
9.1	Les hadîths authentiques.....	52
9.2	La raison de la fragmentation du Coran.....	53

10 La lecture du coran..... 55

# 1 Le Coran et la Révélation

**Al-Bukhârî**<sup>1</sup> rapporte selon `Â'ishah, que Dieu l'agrée : "Le début de l'inspiration divine (*wahy*) au Messenger d'Allâh - que la Paix d'Allâh et ses bénédictions soient sur lui - fut les songes véridiques durant son sommeil. Chaque fois qu'il faisait un rêve, il se réalisait manifestement. Puis, il eut une attirance pour la retraite solitaire. Il se rendait alors au Mont Hirâ' où il se consacrait à l'adoration des nuits durant et il se préparait pour ces retraites. Ensuite, il retournait chez Khadîjah - que Dieu l'agrée - qui le parait pour une autre retraite jusqu'à ce que la Vérité le surprit à Hirâ'. C'est alors que l'ange lui apparut disant : "Lis" Le Messenger de Dieu dit : "Je lui répondis : je ne lis guère. Alors il me saisit et me serra fort au point de m'épuiser puis me relâcha et me dit : Lis. Alors je lui répondis : je ne lis guère. Alors il me serra une deuxième fois au point de m'épuiser puis me relâcha et dit : Lis. Alors je dis : je ne lis guère. Alors il me serra une troisième fois au point de m'épuiser puis me relâcha et dit : « Lis au nom de ton Seigneur qui a créé »<sup>2</sup> jusqu'à « ce qu'il ignore »<sup>3</sup>". Alors le Messenger de Dieu - que la paix de Dieu et ses bénédictions soient sur lui - rentra chez son épouse Khadîjah et s'écria : "Enveloppez-moi ! Enveloppez-moi !" On s'empressa de le tenir enveloppé jusqu'au moment où son effroi fut dissipé. Puis il dit à Khadîjah : "je craignis pour moi-même". Khadîjah de lui dire : "A Dieu ne plaise, Dieu ne te voudrait aucun mal. Par Dieu, tu entretiens tes liens de parenté, tu soutiens les faibles, tu donnes aux pauvres, tu accueilles généreusement les hôtes, et tu viens en aide aux victimes des vraies crises".

Puis elle partit avec le Prophète voir son cousin Waraqah Ibn Nawfal<sup>4</sup>. C'était un homme âgé, non-voyant, doué d'une connaissance des Anciens Livres. Khadîjah lui dit : "ô mon cousin, écoute les propos de ton neveu". Alors le Messenger de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, lui relata ce qu'il vit. Waraqah lui dit : "Cet Ange, c'est le Confident (Gabriel) qu'Allah a envoyé autrefois à Moïse. Plût à Allah que je sois vivant à l'époque où tes concitoyens te banniront !" - "Ils me chasseront donc ?", s'exclama le Prophète, paix et bénédiction de Dieu sur lui. - "Oui, reprit Waraqah. Jamais un homme n'a apporté ce que tu apportes sans être persécuté ! Si je vis encore ce jour-là, je t'aiderai de toutes mes forces". Peu de temps après, Waraqah décéda et la révélation fut interrompue pendant un certain temps.

## 1.1 Définition du *wahy* (inspiration divine et révélation)

En langue arabe, *wahy* signifie : informer secrètement.

Il est utilisé de façon consacrée dans le vocabulaire religieux pour signifier : le fait que Dieu Exalté soit-Il informe celui qu'Il a élu parmi Ses serviteurs de ce qu'Il veut lui faire connaître en termes de guidance et de savoir, et ce, d'une façon secrète, peu familière aux humains.

Ainsi, l'acception linguistique inclut-elle l'inspiration due à la disposition naturelle (*fitrah*) chez l'homme. Nous retrouvons cela dans Sa Parole Exalté soit-Il : " Et Nous

---

<sup>1</sup> Ce hadîth est également narré par l'Imâm Muslim dans son Sahîh.

<sup>2</sup> Sourate 96, *Al-'Alaq*, verset 1.

<sup>3</sup> Sourate 96, *Al-'Alaq*, verset 5.

<sup>4</sup> Waraqah Ibn Nawfal était le cousin paternel de Khadîjah.

inspirâmes à la mère de Moïse [ceci] : « Allaites-le »<sup>5</sup> et, Sa Parole : " Et quand J'ai inspiré aux Apôtres : <Croyez en Moi et Mon messager (Jésus)>. Ils dirent : <Nous croyons ; et atteste que nous sommes entièrement soumis>"<sup>6</sup>.

De même, cette acception englobe-t-elle l'inspiration innée chez les animaux, comme dans Sa Parole Exalté soit-Il : " Et ton Seigneur a inspiré aux abeilles : <Prenez des demeures dans les montagnes, les arbres, et les treillages que [les hommes] font." <sup>7</sup>

Quant à l'inspiration divine - ou révélation - aux Prophètes, elle vise à le informer des Instructions Divines. Il s'agit d'un phénomène similaire pour eux tous, car son origine est la même et sa finalité est unique<sup>8</sup>. C'est pourquoi, on a défini la révélation comme étant : "L'enseignement de façon secrète provenant de la part de Dieu pour les Prophètes, que la Paix soit sur eux ". Dieu Exalté soit-Il a dit : " Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux Tribus, à Jésus, à Job, à Aaron et à Salomon, et Nous avons donné le Zabour à David. \* Et il y a des messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et des messagers dont Nous ne t'avons point raconté l'histoire - et Allah a parlé à Moïse de vive voix " <sup>9</sup>.

## 1.2 Les formes de la révélation

Dans un seul verset, le Noble Coran a indiqué trois formes que peut prendre la révélation.

La première : le fait de projeter le sens dans le cœur d'un Prophète.

La deuxième : le fait de parler à un Prophète de derrière un voile, comme Dieu a appelé Moïse de derrière l'arbre et ce dernier a entendu Son Appel.

La troisième : l'envoi d'un ange à un Prophète pour lui transmettre ce dont il a été chargé de communiquer. Cette forme est la plus fréquente de toutes. Toute la révélation du Coran est de cette forme que l'on appelle *wahy jaliyy* (révélation explicite et manifeste).

Dieu Exalté soit-Il a dit : " Et Il n'a pas été donné à un mortel qu'Allah lui parle autrement que par révélation, ou de derrière un voile, ou qu'Il [lui] envoie un messenger (Ange) qui révèle, par Sa permission, ce qu'Il [Allah] veut. Il est Sublime et Sage " <sup>10</sup>. Et Il a dit, Glorifié soit-Il : " Et l'Esprit fidèle est descendu avec cela \* sur ton coeur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs " <sup>11</sup>.

Par ailleurs, l'ange descend avec la révélation sous des formes diverses. Il lui arrive d'apparaître au Prophète sous sa forme réelle, angélique. Il lui arrive aussi d'apparaître sous une forme humaine ; l'audience le voit et l'entend dans ce cas. Il lui arrive aussi de descendre sur le Prophète et rester invisible, mais les conséquences de

---

<sup>5</sup> Sourate 28, *Al-Qaṣaṣ*, verset 7.

<sup>6</sup> Sourate 5, *Al-Mâ'idah*, verset 111.

<sup>7</sup> Sourate 16, *An-Nahl*, verset 68.

<sup>8</sup> cf. Tafsîr Al-Qurtubî, 60/20

<sup>9</sup> Sourate 4, *An-Nisâ'*, versets 163 et 164.

<sup>10</sup> Sourate 42, *Ash-Shûrah*, verset 51.

<sup>11</sup> Sourate 26, *Ash-Shu'arâ'*, versets 193 et 194.

sa venue et l'émotion sont visibles sur le Messenger. Il s'absente alors à son environnement comme s'il s'était évanoui. Il ne s'agit aucunement d'un évanouissement ; dans cet état, il est absorbé spirituellement par la rencontre avec l'ange, il sort de son condition humaine normale, ce qui influence son corps qui devient très lourd, au point que la sueur peut couler abondamment de son front alors qu'il fait très froid. Il se peut aussi que l'effet de la révélation sur le Prophète soit similaire au son d'une cloche. Il s'agit dans ce dernier cas de sa forme la plus éprouvante. Il arrive aussi que les personnes présentes entendent comme le bruit des abeilles près du visage du Prophète, sans pour autant comprendre ce son. Quant à lui, paix et bénédiction de Dieu sur lui, il entend et comprend ce qui lui est révélé. Il sait qu'il s'agit d'une révélation divine, avec certitude, sans la moindre confusion, sans le moindre doute, sans l'ombre d'une hésitation. Lorsque la révélation s'arrête, il trouve ce qui lui a été révélé présent dans sa mémoire, gravé, comme si cela avait été inscrit dans son cœur.

Dieu Exalté soit-Il dit : " et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; \* ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée" <sup>12</sup>.

Al-Bukhârî rapporte dans son *Sahîh*, selon Â'ishah que Dieu l'agrée que Al-Hârith Ibn Hishâm demanda au Messenger de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui : "ô Messenger de Dieu, comment te vient la révélation ? ", " Parfois, dit le Prophète, elle me vient comme le bruit d'une cloche, c'est pour moi la forme la plus éprouvante. Lorsqu'elle cesse, j'ai alors compris ce qui m'a été dit. Il arrive aussi que l'ange apparaisse sous une forme humaine ; il me parle et je comprends ce qu'il dit ". `Â'ishah dit : "Je vis la révélation descendre sur lui un jour où il faisait très froid. Lorsque la révélation cessa, la sueur coulait abondamment de son front ".

### **1.3 La Spécificité de la révélation**

La révélation est un inconnu céleste que Seul Dieu détient. Il s'agit d'un secret parmi les Secrets de Dieu qu'Il l'inspire à Ses serviteurs. C'est donc un miracle divin par lequel Dieu privilégie Ses Prophètes et Ses Messagers. C'est une vérité qui n'a absolument aucun rapport avec l'hypnotisation, ou l'enregistrement des voix sur une bande magnétique, ou leur transmission via des téléphones ou des portables. Il s'agit également d'une vérité différente et distincte de l'inspiration (*ilhâm*) ou le songe véridique (*ru'yâ sâdiqah*), qui se produisent pour des humains qui ne sont pas Prophètes, ou encore toute autre chose qui peut arriver aux humains.

Le Docteur Muhammad Darrâz, que Dieu lui fasse miséricorde, disait :

"Sache que la révélation divine, sous toutes ses formes, est accompagnée d'un savoir, ou d'une prise de conscience, de la part de celui qui reçoit la révélation. Il sait que ce qui lui est communiqué est une vérité de la part de Dieu, et non pas quelque pensée illusoire ou insufflement du diable. Cela se produit sans préliminaire. C'est comme la prise de conscience de certains phénomènes émotionnels tels la faim, la satiété, l'amour ou la haine. Si tu réalises que telle est la caractéristique de la révélation divine, tu sauras qu'elle est spécifique aux Prophètes, paix sur eux, et tu n'auras pas de peine à la distinguer de certaines inspirations divines ou songes véridiques qui surviennent pour des personnes qui ne sont pas des Prophètes. Il a été rapporté que

---

<sup>12</sup> Sourate 53, *An-Najm*, versets 3 et 4.

le croyant voit par la Lumière de Dieu et que le songe véridique est une fraction de soixante-quatre fractions de la Prophétie (*nubuwwah*). Ainsi, ce qui survient pour les pieux en matière d'inspiration (*ilhâm*) n'appartient aucunement aux savoirs certains, mais ce sont plutôt des choses que l'on pense être vraies de façon spéculative. Il est possible que l'influence d'un ange et celle d'un diable s'y mêlent d'une façon qui porte à confusion. C'est pour cela que l'inspiré (*al-mulham*) a besoin d'éléments extérieurs supplémentaires pour juger de quel type d'influence il s'agit. De même, le songe véridique, qui peut survenir pour de nombreux humains, même parmi les pervers et les mécréants, n'a pas cette caractéristique spécifique de la révélation divine. Pour le songe dit véridique, on pense qu'il est véridique, par habitude à ce qu'il soit ainsi" <sup>13</sup>.

Quiconque récite les versets du Coran voit que la révélation est commandée par Dieu. C'est un bienfait de Dieu pour ses serviteurs ; un bienfait qu'Il accorde à qui Il veut. Dieu Exalté soit-Il a dit : " Tu n'espérais nullement que le Livre te serait révélé. Ceci n'a été que par une miséricorde de ton Seigneur" <sup>14</sup>.

Et dans son poème l'auteur de *Al-Jawharah* écrit :

*wa lam takun nubuwatun muktasabah wa law raqâ fi'l-khayri a`lâ `aqabah bal dhâka  
fadlu'llâhi yu'tîhi man yashâ'u jalla'llâhu wâhibu'l-minan*

Le statut de Prophète ne s'obtient par le mérite, quand bien même on aurait gravi les plus hauts échelons du bien C'est un bienfait de Dieu qu'Il accorde à qui Il veut. Exalté Soit Dieu, le Pourvoyeur des dons.

Il arrivait que la révélation tarde à venir pour le Prophète, à des moments où il désire fortement la recevoir. Mais, il ne peut l'accélérer.

Les habitants de la Mecque adressèrent au Prophète plusieurs questions sur l'Âme (*Ar-Rûh*), les Gens de la Caverne (*Ahl Al-Kahf*) et Dhu'l-Qarnayn. Il leur dit : "Demain, je vous donnerai la réponse" et par oubli, il a omis de dire "in shâ'a Allâh" (Si Dieu le veut). La révélation tarda, pendant quinze jours, si bien que les mécréants mecquois dirent : "le Dieu de Muhammad l'a abandonné et l'a détesté...". Lorsque Jibrîl descendit, le Prophète lui dit : "Ô Jibrîl, tu n'est pas venu jusqu'à ce que tu m'ais beaucoup manqué". "Tu m'as manqué davantage", lui répondit Jibrîl. Alors le Prophète de lui demander : "Qu'est-ce qui t'a empêché de descendre ?". Jibrîl récita : "«Nous ne descendons que sur ordre de ton Seigneur. A Lui tout ce qui est devant nous, tout ce qui est derrière nous et tout ce qui est entre les deux. Ton Seigneur n'oublie rien" <sup>15</sup>.

La révélation a enseigné au Prophète le fait de commencer par la mention de la Volonté de Dieu, afin que cela soit un enseignement pour sa communauté : "Et ne dis jamais, à propos d'une chose : «Je la ferai sûrement demain». \* sans ajouter : «Si Allah le veut», et invoque ton Seigneur quand tu oublies et dis : «Je souhaite que mon Seigneur me guide et me mène plus près de ce qui est correct»" <sup>16</sup>. Puis, la révélation se chargea de répondre aux questions soulevées [par les mécréants mecquois] : "Et ils

---

<sup>13</sup> Abd Ar-Rahîm Fûdah in *Al-Wahy wa Al-Qur'ân*, la Révélation et le Coran, p. 9

<sup>14</sup> Sourate 28, *Al-Qasas*, verset 86.

<sup>15</sup> Sourate 19, *Maryam*, verset 64.

<sup>16</sup> Sourate 18, *Al-Kahf*, versets 23 et 24.

t'interrogent au sujet de l'âme, - Dis : «l'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur». Et on ne vous a donné que peu de connaissance" <sup>17</sup>. De même, la révélation a traité du récit des Gens de la Caverne et celui de Dhu'l-Qarnayn <sup>18</sup>.

Par ailleurs, la révélation s'est suspendue, après que les premiers versets de sourate *Al-`Alaq* (96) aient été révélés. La révélation s'interrompt pendant trois ans où le Prophète eut un ardent désir pour la rencontre de Jibrîl et il y éprouva une vive douleur, de peur que le retard de la révélation soit un châtement divin à cause de quelque péché qu'il aurait commis. Alors que le Prophète marchait en haut des montagnes, il entendit une voix dans le ciel. Il leva le regard et c'est là qu'il vit l'Ange qui était venu le trouver à Hirâ'. Il fut pris d'une frayeur et revint à son épouse Khadijah en disant : "Enveloppez-moi ! Enveloppez-moi !". Dieu Exalté soit-Il a alors révélé ces versets : "Ô, toi le revêtu d'un manteau ! \* Lève-toi et avertis \* Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur \* Et tes vêtements, purifie-les \* Et de tout péché, écarte-toi" <sup>19</sup>. Après cela, la Révélation reprit avec ardeur et continua sans interruption <sup>20</sup>.

La descente de la révélation ou son interruption sont deux choses détenues par la Volonté de Dieu, et le Prophète ne peut ni presser l'arrivée de la révélation, ni la retarder.

La révélation descendait sur le Prophète dans la nuit obscure, ou dans le froid très vif, ou dans la forte chaleur du midi, ou pendant le repos au cours d'un séjour, ou encore dans un voyage, ou dans un contexte de paix ou celui de guerre, et même à l'occasion du voyage nocturne (*Isrâ'*) et l'Ascension (*Mi`râj*) vers les hauts cieux <sup>21</sup>.

#### **1.4 Etendue temporelle de la révélation**

La révélation commença pour le Messenger de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, le 17 Ramadan, en l'an 13 avant l'Hégire Prophétique, soit en juillet 610 E.C. Il avait alors quarante ans. La révélation se poursuivit pendant 23 ans jusqu'à son retour à Dieu, le 13 Rabî` Al-Awwal, de l'an 11 après l'Hégire, soit le 8 juillet 633 E.C. Il avait alors 63 ans.

Ainsi la période pendant laquelle la révélation est venue au Noble Prophète s'étend sur 23 ans et se subdivise en deux parties :

---

<sup>17</sup> Sourate 17, *Al-Isrâ'*, verset 85.

<sup>18</sup> cf. Sourate 18, *Al-Kahf*, pour les deux récits.

<sup>19</sup> Sourate 74, *Al-Muddaththir*, versets 1 à 5.

<sup>20</sup> Al-Bukhârî & Muslim. Dans Sahîh Muslim : Jâbir ibn `Abd-Allâh Al-'Ansârî, qu'Allah les agrée tous deux, rapporte que l'Envoyé d'Allah, paix et bénédiction de Dieu sur lui, inclut la suivante tradition dans son récit sur la période où la Révélation fut interrompue : "Tandis que je marchais, j'entendis une voix qui venait du ciel. Levant alors les yeux, j'aperçus l'Ange qui était venu me trouver à Hirâ' ; il était assis sur un siège entre le ciel et la terre". Le Prophète, paix et bénédiction de Dieu sur lui, repartit : "Effrayé à cette vue, je rentrai chez moi en criant : "Enveloppez-moi ! Enveloppez-moi !" Et on m'enveloppa d'une pièce d'étoffe. Et c'est à cette occasion qu'Allah - A Lui la puissance et la gloire - révéla ces versets : O, toi (Muhammad) ! Le revêtu d'un manteau ! Lève-toi et avertis. Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. Et tes vêtements, purifie-les. Et de tout péché, écarte-toi. - par (tout péché), on entend : (les idoles). Après cela, la Révélation reprit avec ardeur et continua sans interruption.

<sup>21</sup> Al-Burhân : 1/198.

► Première Partie : la période où la révélation eut lieu à la Mecque. Elle s'étend sur 13 ans où les sourates dites mecquoises ont été révélées. Ces sourates constituent 19/30, ou environ 2/3, de la révélation.

► Seconde Partie : la période où la révélation eut lieu à Médine. Cette période a duré 10 ans où les sourates dites médinoises ont été révélées. Ces dernières comptent pour 11/30 du Coran, ou environ, 1/3 de celui-ci.

Le tout premier verset révélé du Coran est : "Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé"<sup>22</sup> et le dernier verset de la révélation est Sa Parole Exalté soit-Il : "Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous"<sup>23</sup>.

### **1.5 Soins accordés à la Révélation**

Tout au long de sa mission bénie, le Messager de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, reçut la Révélation. Il lui accorda la plus grande importance, la mémorisa, la transmit et la récita de jour comme de nuit. Le Messager de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, en vint à remuer sa langue avec le Coran après Jibrîl (Gabriel), de peur d'en oublier quelque verset. Mais Dieu lui ordonna de ne pas hâter la Révélation et le rassura que c'est Lui - Exalté soit-Il - qui prend en charge la préservation de son Livre et qu'Il se charge de le sauvegarder dans le coeur de Son Prophète et de lui accorder sa récitation et sa compréhension. En effet, Dieu, Exalté et Glorifié soit-Il, dit : "Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation \* Son rassemblement (dans ton coeur et sa fixation dans ta mémoire) Nous incombe, ainsi que la façon de le réciter. \* Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation. \* A Nous, ensuite incombera son explication"<sup>24</sup>.

Les compagnons, qui entouraient le Prophète, se concurrençaient dans la mémorisation du Coran et sa récitation à tout instant. Au coeur de la nuit, leur récitation du Coran produisait comme un bourdonnement d'abeilles. Les deux Sheikhs - Al-Bukhârî et Muslim - ont rapporté que le Messager de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui - a dit : "Je reconnais bien les *Ash`ariyyûn* à leurs voix quand ils récitent le Coran en rentrant chez eux la nuit. Je reconnais également (les endroits de) leurs demeures quand ils récitent le Coran, bien que je n'aie pas vu de jour l'endroit où ils ont campé"<sup>25</sup>.

Les musulmans accordèrent la plus grande importance au Coran et l'étudièrent afin de le réciter dans leurs prières obligatoires, que ce soit des prières accomplies le jour ou la nuit, que la récitation soit silencieuse ou à haute voix, mais aussi pour accomplir les prières surérogatoires qu'ils faisaient pour l'Agrément de Dieu. Le Messager de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, les aidait et les incitait à faire cela. En outre, le Messager de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, choisissait parmi ses compagnons les meilleurs connaisseurs du Coran pour qu'ils l'enseignent aux autres.

---

<sup>22</sup> Sourate 96, *Al-`Alaq*, verset 1.

<sup>23</sup> Sourate 5, *Al-Mâ'idah*, verset 3.

<sup>24</sup> Sourate 75, *Al-Qiyâmah*, versets 16 à 19.

<sup>25</sup> 1/313, *Manâhil Al-'Irfân*, de Az-Zurqânî.

"Lorsqu'un Emigré arrivait, le Prophète, paix et bénédiction de Dieu sur lui, le confiait à un compagnon pour lui apprendre le Coran. Des voix élevées récitant le Coran émanait alors de la Mosquée du Prophète, si bien que le Prophète leur ordonna de baisser leur voix pour éviter qu'ils s'embrouillent" <sup>26</sup>.

Ainsi voyons-nous que le Coran fut sauvegardé dans les poitrines, récité abondamment - notamment dans les mosquées et les maisons - sa récitation étant une oeuvre d'adoration de Dieu. Il fut appris par coeur par de nombreuses personnes, le récitant de jour comme de nuit, pendant la guerre et en temps de paix, conscients que la récitation du Coran est une oeuvre qui les approche de Dieu et qui permet de connaître la religion. La pureté de leur disposition naturelle, leur bonne mémoire et la limpidité de leurs esprits les aidèrent à mémoriser le Coran. Ils surmontèrent l'analphabétisme répandu par la mémorisation et la récitation fréquente.

Ibn Al-Jazrî estime que "le fait de compter dans la transmission du Coran sur la mémorisation des coeurs et non sur les manuscrits constitue la plus noble caractéristique que Dieu a accordée à cette communauté". Il s'appuya sur le hadîth authentique, rapporté par Muslim, selon lequel le Messager de Dieu dit : "Mon Seigneur m'a dit : Dresse-toi parmi les gens de Quraysh et avertis-les. Je dis : O Seigneur, ils me fendront la tête. Il dit : Je vais t'éprouver et je vais éprouver par toi. Je vais te révéler un Livre que l'eau ne peut laver. Tu le réciteras pendant ton sommeil et en état d'éveil. Envoie des soldats et J'en enverrai autant. Combats ceux qui t'ont désobéi par ceux qui t'ont obéi. Dépense et on dépensera pour toi". Dieu a ainsi montré que le Coran n'aura pas besoin d'être inscrit dans un manuscrit que l'eau pourra laver et qu'il sera récité à tout moment. Cela constitue l'une des caractéristiques de ceux qui ont suivi le Prophète Muhammad : "Leurs évangiles sont leurs coeurs, contrairement aux Gens du Livre qui n'ont sauvegardé leur révélation que dans des livres et qui ne peuvent la réciter par coeur" <sup>27</sup>.

Parmi les secrets déposés dans le Coran, c'est qu'il fut transmis de génération en génération, par des centaines, voire de milliers, voire des millions de musulmans, pour être un dépôt de Dieu, sauvegardé pour l'éternité. Très Véridique est la Parole de Dieu : "En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien" <sup>28</sup>.

## **1.6 Les Mérites du Coran**

De génération en génération, la communauté musulmane accorda le plus grand soin au Coran. En effet, il constitue l'âme de la Législation et le Livre préservé pour l'éternité. Lui accorder la plus grande importance et le préserver revient à préserver la religion. C'est pour cette raison que le Prophète, paix et bénédiction de Dieu sur lui, recommandait à ses compagnons la lecture fréquente et l'application du Coran.

Voici quelques traditions montrant les mérites du Noble Coran, les mérites de sa récitation et de son application.

---

<sup>26</sup> 1/234, *Manâhil Al-'Irfân*.

<sup>27</sup> 1/235, *Manâhil Al-'Irfân*.

<sup>28</sup> Sourate 15, *Al-Hijr*, verset 10.

At-Timidhî a rapporté d'après Al-Hârih Al-A`war selon Alî Ibn Abî Tâlib : "J'ai entendu le Messenger de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, dire : "Il y aura des discordes aussi noires que la nuit obscure". Je dis : "comment en être sauvé, ô Messenger de Dieu ?". Il dit : "Le Livre de Dieu, Exalté et Glorifié soit-Il... Il contient les récits de ceux qui vous ont précédés et vous informe de ce qu'il y aura après vous. Il contient le jugement de vos affaires. C'est une Parole Décisive et non point une parole frivole. Quiconque le délaisse par tyrannie, Dieu le brisera et quiconque cherche la guidance en dehors de lui, Dieu l'égarera. C'est la Corde ferme de Dieu. C'est Sa lumière manifeste. C'est la Sage Rappel. C'est le chemin droit. En le suivant, on ne s'égare point avec les passions et les opinions ne divergent pas avec son jugement. Les savants ne s'en rassasient jamais et les pieux ne s'en lassent jamais. Celui qui en a la connaissance devancera les autres. Celui qui l'applique sera récompensé. Celui qui juge par le Coran sera équitable. Celui qui s'y attache fermement sera guidé vers un chemin droit".

Anas Ibn Mâlik dit au sujet du verset "Il s'est attaché à l'Anse Ferme" <sup>29</sup> : "c'est le Coran".

Le Messenger de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, a dit : "Récitez ce Coran. Dieu vous récompense par la récitation d'une lettre dix bonnes oeuvres (*hasanah*). Je ne vous dis pas que "Alif, Lâm, Mîm" est une lettre. Mais "Alif" est une lettre, "Lâm" est une autre et "Mîm" est une autre encore".

Et il dit : "Chaque fois que des gens se réunissent dans une mosquée pour réciter le Livre de Dieu et l'étudier, la Paisibilité descend sur eux, la Miséricorde les enveloppe, les anges les entourent et Dieu les mentionne dans Son Assemblée". (Muslim).

Le Messenger de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, a dit : "Celui qui récite habilement le Coran sera avec les Anges nobles et obéissants ; tandis que celui qui le récite péniblement en bégayant, aura une double récompense". (Al-Bukhârî & Muslim)

D'après Othmân Ibn `Affân, que Dieu l'agrée, le Messenger de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui a dit : "Les meilleurs parmi vous sont ceux qui apprennent le Coran et l'enseignent". (Al-Bukhârî).

Abd Allâh Ibn Mas`ûd a dit : "Certes tout éducateur aime que son éthique soit respectée. Et l'Éthique de Dieu c'est le Coran".

Certains savants dirent au sujet de l'exégèse du verset "Dis : <De la grâce d'Allah et de Sa Miséricorde ; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent>" : il s'agit de l'Islam et du Coran.

On dit à Abd Allâh Ibn Mas`ûd : "Tu ne fais pas beaucoup de jeûnes surérogatoires". Il répondit : "Cela m'empêche de réciter le Coran et la récitation du Coran m'est plus agréable".

---

<sup>29</sup> Sourate 31, *Luqmân*, verset 22.

On relate que lorsque les gens du Yémen sont arrivés à Médine du temps d'Abû Bakr Le Très Véridique, ils ont entendu la récitation du Coran et se mirent à pleurer. Abû Bakr leur dit : "Nous étions comme cela, mais les coeurs ont durci".

Ces traditions montrent combien grand est l'amour des croyants pour le Coran. Ils se concurrencent pour l'apprendre, pleurent à son écoute et cherchent la proximité de Dieu en le récitant. C'est pour cela qu'il est une révélation récitée en permanence, une lumière qui guide, une guidance appliquée et une éthique mise en pratique. En effet, la récitation du Coran ne signifie pas le fait de prononcer ses mots uniquement, mais c'est aussi la soumission aux sens qui en émanent, le respect de ses ordres et l'éloignement de ses interdits.

Au sujet du verset "Nous allons te révéler des paroles lourdes (très importantes)", l'un des juristes dit : "C'est la connaissance de son sens, son application et le fait d'honorer ses droits comme il se doit".

Nombreux sont les hadîths montrant la valeur de l'application du Coran et l'éthique que doivent observer ceux qui l'apprennent.

Al-Hâkim a rapporté que le Messager de Dieu paix et bénédiction de Dieu sur lui a dit : "Celui qui récite le Coran recueille la mission prophétique dans son coeur, mais il ne reçoit pas de révélation. Celui qui a appris le Coran ne doit s'emporter par la colère quand les gens le font, ni tomber dans l'ignorance avec les ignorants, car il porte en lui la Parole de Dieu".

Selon Abû Dharr : "J'ai dit au Messager de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui : Recommande-moi quelque chose. Il me dit : "Je te recommande la crainte révérencielle envers Dieu, car c'est la base de toute chose. Je dis : Ô Messager de Dieu, recommande-moi autre chose encore. Il me dit : je te recommande la récitation du Coran. C'est pour toi une lumière sur terre et un trésor au ciel" (Ibn Hibbân).

Le Coran fut l'école qui a formé ces hommes qui ont dirigé le monde : ils ont établi une civilisation éternelle et ont teinté le monde par le Coran, les Enseignements du Tout Miséricordieux et la guidance du Prophète Muhammad, paix et bénédiction de Dieu sur lui.

## 2 L'inscription du Coran à l'époque du Prophète

### 2.1 L'attention accordée au Coran

L'énergie du Prophète et de ses compagnons était dirigée initialement vers la mémorisation du Coran et sa collection dans les coeurs et les poitrines. Les musulmans s'attachèrent à sa récitation pendant les prières prescrites et lors des prières surérogatoires nocturnes, au cours de leur voyages et quand ils se fixaient, de jour comme de nuit. Il y avait une armée de mémorisateurs ; des masses de musulmans qui récitaient le Coran au coeur de la nuit et à tous les moments de la journée.

Néanmoins, le prophète et ses compagnons accordèrent une attention extrême au Coran. Leur attachement à sa mémorisation et à sa récitation ne les détourna pas de son inscription ni de sa consignation qui furent à la hauteur des instruments d'écriture et des moyens disponibles de leur temps. Ainsi le Messenger d'Allâh engagea-t-il des scribes pour consigner la révélation. Certains étaient intérimaires et d'autres étaient consacrés à cette activité. Chaque fois qu'un passage du Coran était révélé, le Prophète leur ordonnait de l'inscrire tellement il veillait à son inscription et à sa consignation et par supplément de précaution et d'attention envers le Livre de Dieu - Exalté soit-Il - afin que l'inscription appuie la mémorisation et que l'écrit corrobore le verbe.

Ces scribes étaient parmi l'élite des Compagnons. On comptait parmi eux : Abû Bakr, `Omar, `Uthmân, Mu`âwiyah, Abân Ibn Sa`îd, Khâlid Ibn Al-Walîd, Ubayy Ibn Ka`b, Zayd Ibn Thâbit et d'autres. Le Prophète - paix et bénédictions sur lui - leur indiquait l'emplacement du passage dans sa sourate respective. Alors ils l'y inscrivaient sur les supports disponibles que ce soit les feuilles de palmiers, les pierres plates, les peaux, les feuillets, les omoplates et les côtes. Puis, l'écrit était conservé dans le domicile du Messenger d'Allâh - paix et bénédictions sur lui. Ainsi à la fin de l'ère prophétique le Coran était-il compilé, non pas dans des parchemins ni dans un livre relié, mais dispersé dans les peaux, les os et les supports susmentionnés.

On rapporte qu'Ibn `Abbâs dit : "Lorsqu'une sourate était révélée, le Messenger d'Allâh - paix et bénédictions d'Allâh sur lui - faisait venir quelque scribe et disait : placez cette sourate à l'endroit où l'on dit telle et telle chose." On rapporte que Zayd Ibn Thâbit dit : "Nous avons pour habitude de colliger le Coran à partir des feuillets chez le Messenger d'Allâh - paix et bénédictions d'Allâh sur lui". Colliger le Coran à partir des feuillets c'est le fait de mettre chaque verset dans l'ordre dans la sourate correspondante sur les consignes du Prophète - paix et bénédictions d'Allâh sur lui. Cet ordre était arrêté par Gabriel - paix sur lui. En effet, on rapporte que Gabriel - paix sur lui - disait : "mettez tel verset à tel emplacement". Sans aucun doute, Gabriel ne s'exprimait dans ce domaine que sur les ordres d'Allâh - Glorifié soit-Il - car il est le dépositaire de la révélation céleste. Le Très Haut dit : "L'Esprit fidèle est descendu avec lui sur ton coeur afin que tu sois du nombre des avertisseurs" <sup>30</sup>.

---

<sup>30</sup> Sourate 26, *Ash-Shu`arâ'*, versets 193 et 194.

## 2.2 L'ordre des versets est arrêté

L'ordre des versets au sein des sourates est *tawqîfi* (c'est-à-dire défini par arrêté du Prophète) sans aucune divergence parmi les musulmans <sup>31</sup>. Gabriel révisait et étudiait le Coran avec le Prophète chaque Ramadan et lui indiquait l'emplacement de chaque verset et l'ordre des versets de chaque sourate jusqu'au jour où le Prophète - paix et bénédictions sur lui - retourna auprès de son Seigneur. Le Coran était alors mémorisé dans les poitrines des musulmans par une multitude de voies concordantes ainsi que l'art de sa récitation et l'ordre de ses versets.

Le Très Haut dit : "*wa rattil il-qur'âna tartîlâ* i.e. Et récite le Coran, lentement et clairement" <sup>32</sup>. Certains commentateurs disent que le *tartîl* signifie la récitation du Coran selon l'ordre établi sans modification <sup>33</sup>. Al-Bukhârî rapporte dans son *Sahîh* qu'Ibn Az-Zubayr dit : "Je demandai à `Uthmân : le verset « Ceux d'entre vous que la mort frappe laissant des épouses » <sup>34</sup> a été abrogé par l'autre verset : pourquoi l'inscris-tu ou le laisses-tu ?" (comprendre : pourquoi le conserves-tu à l'écrit ou le laisses-tu dans le texte alors que tu sais qu'il est abrogé ?) Il répondit : "Mon neveu, il ne m'appartient pas de changer la moindre chose de sa place." <sup>35</sup>

`Uthmân n'osait pas bouger le moindre verset de sa place quand bien même il était établi que le verset avait été abrogé car il savait très bien que ni lui ni personne n'avait le droit d'intervenir dans l'ordre des versets du Coran car il s'agissait de la parole de Dieu et de Sa révélation envoyée à Son Prophète selon cet agencement harmonieux. "Nul changement aux paroles d'Allah".

L'Imâm Ahmad rapporte selon une bonne chaîne de garants selon `Uthmân Ibn Abî Al-`Âs : "J'étais assis chez le Messager d'Allâh - paix et bénédiction sur lui - quand il fixa quelque chose du regard puis se détendit et dit : 'Gabriel vient de me rendre visite et m'a ordonné de mettre ce verset à cet emplacement dans cette sourate : Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches <sup>36</sup> jusqu'à la fin du verset.' " <sup>37</sup>

On rapporte dans les recueils authentiques ce qui prouve que le Prophète - paix et bénédiction sur lui - accordait une grande attention à la dictée du Coran à ses scribes et à d'autres Compagnons et leur enseignait la bonne manière de le réciter et l'ordre de ses versets <sup>38</sup>. Il est également établi que, pendant la prière et lors des sermons du vendredi, le Prophète - paix et bénédictions sur lui - récitait en présence des Compagnons de nombreuses sourates avec leurs versets ordonnés. Ceci constitue une preuve explicite du fait que l'ordre des versets est arrêté et que les Compagnons n'avaient aucune latitude pour retenir un ordre contraire à la récitation faite par le

---

<sup>31</sup> *Al-Itqân*, volume 1, p. 99 et *Al-Burhân*, volume 1, p. 237.

<sup>32</sup> Sourate 73, *Al-Muzzammil*, verset 4.

<sup>33</sup> *Al-Burhân*, volume 1, p. 259.

<sup>34</sup> Sourate 2, *Al-Baqarah*, verset 240.

<sup>35</sup> *Sahîh Al-Bukhârî*, volume 6, p. 29 et *Al-Itqân*, volume 1, p. 105.

<sup>36</sup> Sourate 16, *An-Nahl*, verset 90.

<sup>37</sup> *Al-Itqân*, volume 1, p. 104.

<sup>38</sup> cf le *Musnad* de l'Imâm Ahmad volume 3, p. 120, volume 4, p. 381 et Al-Bukhârî, le livre de l'exégèse du Coran, chapitre 18.

Prophète - paix et bénédiction sur lui - et recueilli de sa part de manière concordante  
39.

### 2.3 L'ordre des sourates

Les savants divergèrent au sujet de l'ordre des sourates selon trois opinions. La première opinion : l'ordre des sourates fut établi par les Compagnons étant donné que les codex des grands Compagnons avaient un ordre différent de la recension uthmanienne comme le codex d'Ubayy Ibn Ka`b, celui de `Abd Allâh Ibn Mas`ûd et celui de `Alî Ibn Abî Tâlib. Le codex d'Ubayy commençait par la *Fâtihah*, puis *Al-Baqarah*, puis *An-Nisâ'*, puis *Âl `Imrân*, puis *Al-An`âm*. Celui de `Alî suivait l'ordre de la révélation commençant par "Lis" (c'est-à-dire sourate *Al-`Alaq*), puis *Al-Muddaththir*, puis *Qâf*, puis *Al-Muzzammil*, puis *Tabbat*, puis *At-Takwîr* et ainsi de suite jusqu'à la fin des sourates mecquoises et médinoises.

La deuxième opinion stipule que l'ordre des sourates fut déterminé par arrêté prophétique. Les Compagnons le reçurent de la part du Prophète qui le reçut de Gabriel. Il fut consigné par Abû Bakr dans sa recension et aussi par `Uthmân dans la copie maîtresse (*Al-Mushaf Al-Imâm*) de la recension uthmanienne. Puis, la oummah le transmet de génération en génération.

La troisième opinion dit que l'ordre de certaines sourates fut arrêté par le Messager d'Allâh - paix et bénédiction sur lui - tandis que d'autres furent ordonnées sur l'avis (*ijtihâd*) des Compagnons. Cette opinion fut soutenue par d'éminents savants. Le Juge Abû Muḥammad Ibn `Aṭīyah dit : "On connaissait l'ordre de bon nombre de sourates du vivant du Prophète - paix et bénédiction sur lui - comme les sept longues et les *hawâmîm* et le *mufassal*. Hormis ces sourates, il est possible que le Prophète ait laissé le reste à la discrétion de la oummah après lui." <sup>40</sup>

Personnellement, j'écarte la première opinion et je pense que l'ordre des sourates n'est pas le fait des Compagnons. Les différences entre les codex personnels des Compagnons sont dues à un jugement individuel de leur part. Puis, quand ils virent l'ordre de la recension de `Uthmân et tous les efforts et l'expertise réunis pour l'établir, ils l'adoptèrent et s'y attachèrent et la oummah entière s'accorda sur son acceptation. `Alî dit : "Ce que fit `Uthmân reçut notre agrément unanime et, s'il ne l'avait pas fait, je m'en serais chargé."

Il reste donc la deuxième opinion selon laquelle l'ordre des sourates fut arrêté par le Prophète et la troisième selon laquelle il fut en partie arrêté par le Prophète et en partie déterminé par les efforts des Compagnons. Pour ma part, je suis d'avis que l'ordre de la majorité des sourates fut arrêté par le Prophète et que quelques-unes furent ordonnées par *ijtihâd* (effort de réflexion) des Compagnons suivant leur connaissance des circonstances de révélation et les emplacements où les passages avaient été révélés. La différence entre ces deux opinions est donc purement lexicale comme le souligne Az-Zarkashî.

---

<sup>39</sup> *Al-Itqân*, volume 1, p. 105.

<sup>40</sup> Les *hawâmîm* sont les sourates qui commencent par "hâ mîm". Le *mufassal* désigne les sourates courtes de la fin du Coran, débutant avec sourate Qâf selon certains savants.

L'Imâm Mâlik est de ceux qui soutenaient que l'ordre des sourates fut établi par l'*ijtihâd* des Compagnons. Mais il s'agit d'un *ijtihâd* s'appuyant sur la récitation du Messenger et son enseignement à ses Compagnons et se référant aux hadîths mentionnant l'ordre de certaines sourates et aux témoignages des Compagnons de la récitation du Coran par leur Prophète en leur présence. Mâlik dit : "Ils rassemblèrent le Coran comme ils l'entendaient récité par le Prophète - paix et bénédictions d'Allâh sur lui". Il s'agit donc d'un *ijtihâd* guidé par la tradition où l'opinion était appuyée par la transmission et où l'on fit l'effort de vérifier et de scruter l'exemple laissé par le Messenger d'Allâh - paix et bénédictions sur lui.

En effet, il arrivait que le Messenger d'Allâh - paix et bénédictions d'Allâh sur lui - lut nuitamment jusqu'au quart du Coran d'une traite dans l'une des *rak`ât* de la prière surérogatoire. La lecture du Prophète - paix et bénédiction sur lui - en présence de ses Compagnons leur indiqua l'ordre de la majorité des sourates et les guida dans l'ordre des sourates restantes surtout que le nombre des sourates faisait l'unanimité et que les sourates étaient inscrites et récitées de jour comme de nuit et que l'ordre des versets en leur sein était entièrement établi. Il ne leur restait alors à faire que le classement des sourates les unes à la suite des autres, chose aisée. Le classement des sourates fut réalisé dans le codex de `Uthmân et recueillit l'acceptation de la oummah de génération en génération.

## **2.4 Le respect de cet ordre**

Que l'ordre des sourates soit défini par arrêté prophétique ou par décision des Compagnons, nous nous devons de le respecter notamment dans l'écriture des corans car il jouit de l'unanimité des Compagnons car l'unanimité est un argument en soi et s'en détourner est source de troubles. Or, nous savons que le refoulement des troubles et l'obstruction des sources de corruption sont obligatoires.

Quant à l'ordre des sourates pendant la récitation, ce n'est pas une obligation, c'est plutôt souhaitable. Les savants dirent : "Il est préférable que la lecture se fasse selon l'ordre du codex en commençant par *Al-Fâtiḥah*, puis *Al-Baqarah*, puis *Âl `Imrân* et ainsi de suite dans l'ordre, que ce soit pendant la prière ou en dehors." <sup>41</sup>

Pour ce qui est de la lecture d'une sourate en sens inverse du dernier verset au premier, cela est strictement interdit car il compromet l'inimitabilité et efface la sagesse résidant dans l'ordre des versets. Enfin, l'enseignement du Coran aux enfants de la fin du Coran vers le début est une bonne chose et ne rentre pas dans ce cadre car on apprend les sourates entières successivement de manière à faciliter aux enfants la mémorisation puisqu'ils commencent par la mémorisation des sourates courtes et arrivent progressivement à la mémorisation de l'ensemble du Coran.

## **2.5 Les mémorisateurs du Coran**

Du temps du Prophète - paix et bénédictions de Dieu sur lui, des gens nombreux se comptant par centaines mémorisèrent le Coran. Al-Qurtubî dit : Soixante-dix mémorisateurs du Coran furent tués le jour de la bataille d'Al-Yamâmah et autant du

---

<sup>41</sup> *Manâhil Al-`Irfân* (Les Sources du Savoir) d'Az-Zurqânî, volume 1, p. 351 selon *At-Tibyân* de l'Imâm An-Nûrî.

vivant du Prophète - paix et bénédiction d'Allâh sur lui - lors de la bataille de puits de Ma`ûnah.

L'attachement des Compagnons à la mémorisation du Coran était encore plus grand que leur attachement à son inscription. C'est pourquoi, il y avait parmi eux ceux qui le connaissaient entièrement par coeur et d'autres qui l'avaient mémorisé en partie tant parmi les *Muhâjirûn* que parmi les *Ansâr* <sup>42</sup>.

Parmi ses mémorisateurs des *Muhâjirûn*, il y avait : Abû Bakr, `Omar, `Uthmân, `Alî, Talhah, Sa`d Ibn Abî Waqqâs Az-Zuhrî, Ibn Mas`ûd, Hudhayfah, Sâlim l'affranchi d'Abû Hudhayfah, Abû Hurayrah, `Amr Ibn Al-`Âs, Ibn `Abbâs, Ibn `Omar, Ibn Az-Zubayr, Ibn `Amr, Mu`âwiyah, `Aïshah, Hafsah, et Umm Salamah. Parmi ses mémorisateurs des *Ansâr*, il y a : Ubayy Ibn Ka`b, Zayd Ibn Thâbit, Mu`âdh Ibn Jabal, Abû Ad-Dardâ', Anas Ibn Mâlik, Abû Zayd, et Tamîm Ad-Dârî <sup>43</sup>.

Parmi ceux que le Messager - paix et bénédictions sur lui - recommanda pour la qualité de leur mémorisation et de leur récitation, il y a quatre individus ; Il dit - paix et bénédictions sur lui : "Faîtes-vous réciter (ou enseigner) le Coran par quatre individus : `Abd Allâh Ibn Mas`ûd, Sâlim l'affranchi d'Abû Hudhayfah, Ubayy Ibn Ka`b et Mu`âdh Ibn Jabal" <sup>44</sup>. Il nomma ceux-là en particulier car ils se distinguaient vraisemblablement par la qualité de leur mémoire et la perfection de leur récitation, ce qui n'exclut pas que d'autres l'aient mémorisé aussi.

## 2.6 Résolution d'un problème

Nous ne pouvons pas déterminer précisément les compagnons ayant mémorisé le Coran du temps du Prophète - paix et bénédictions sur lui. En effet, tout musulman réserve beaucoup d'attention au Coran, à sa mémorisation et à sa cantillation. Néanmoins, il y a des traditions qui portent à croire que le nombre de Compagnons ayant mémorisé le Coran entièrement se réduit à quatre. Al-Bukhârî rapporte de la part de Qatâdah qu'il demanda à Anas Ibn Mâlik : "Qui avait réuni le Coran du temps du Messager - paix et bénédiction sur lui ?" Il répondit : "Quatre parmi les *Ansâr* : Ubayy Ibn Ka`b, Mu`âdh Ibn Jabal, Zayd Ibn Thâbit, et Abû Zayd." Qatâdah s'enquit : "Qui est Abû Zayd ?" Anas dit : "L'un de mes oncles." <sup>45</sup>

Le dénombrement dont Anas fait état ne vise pas l'exhaustivité. En effet, on rapporte selon Anas par d'autres voies qu'il dit : "Lors du décès du Prophète - paix et bénédictions sur lui - quatre personnes seulement avaient réuni le Coran : Abû Ad-Dardâ', Mu`âdh Ibn Jabal, Zayd Ibn Thâbit et Abû Zayd" <sup>46</sup> mentionnant ainsi Abû Ad-Dardâ' au lieu de Ubayy Ibn Ka`b. A chaque fois, Anas citait les noms des Compagnons qui lui venaient à l'esprit sans viser l'exhaustivité. De surcroît, la parole prophétique : "Apprenez le Coran de quatre personnes" ne signifie pas qu'elles sont les seules à l'avoir mémorisé. Cela vise plutôt à souligner leurs mérites et leur distinction par la qualité de leur mémoire et de leur récitation selon les règles de l'art.

---

<sup>42</sup> Les *Muhâjirûn*, littéralement "les immigrants", sont les premiers musulmans originaire de Mecque et ayant fui la persécution mecquoise vers Médine. Les *Ansâr*, littéralement les secoureurs, sont les habitant de Médine ayant embrassé l'islam et qui ont offert l'asile aux *Muhâjirûn*.

<sup>43</sup> *Al-Itqân*, volume 1, p. 90 et *Fadâ'il Al-Qur'ân* (i.e. Les Mérites du Coran) d'Ibn Kathîr, pp. 99 - 102.

<sup>44</sup> *Al-Bukhârî*, volume 7, p. 81 et *Muslim*, volume 16, p. 18.

<sup>45</sup> *Al-Bukhârî*, volume 7, p. 100.

<sup>46</sup> *Al-Bukhârî*, volume 9, p. 43.

Il se peut que Anas voulait dire par "Quatre personnes avaient réuni le Coran" qu'elles l'avaient réuni entièrement au sens de la mémorisation, ou à la fois sa mémorisation et son inscription et ce, parmi la tribu d'Al-Khazraj uniquement. Nous sommes orientés vers cette piste par le récit rapporté par Anas selon lequel les Aws et les Khazraj (les deux tribus médinoises) comparèrent leurs mérites. Al-Khazraj dit : "Il y a parmi nous quatre personnes ayant mémorisé le Coran du temps du Messager d'Allâh - paix et bénédiction sur lui : Ubayy Ibn Ka`b, Mu`âdh Ibn Jabal, Zayd Ibn Thâbit et Abû Zayd" <sup>47</sup>.

Certains infidèles tentèrent de s'accrocher sur cette tradition venant de Anas pour susciter des doutes sur la concordance par voies multiples (*tawâtur*) de la transmission du Coran et sur le bien-fondé de son authenticité.

Al-Mâzirî dit : "Il n'y a là aucun argument en leur faveur car nous n'admettons pas le sens premier du récit. Mais supposons que le sens premier soit le sens voulu, comment peuvent-ils affirmer que cela reflétait la réalité ? Admettons que cela soit fidèle à la réalité. Le fait que chaque individu des masses musulmanes ne l'ait pas mémorisé en entier n'implique pas que l'ensemble de la oummah n'avait pas mémorisé l'ensemble du Coran. Or, le *tawâtur* ne requiert pas que chaque individu mémorise tout le texte mais qu'à l'échelle du groupe mémorise l'ensemble du texte même de manière répartie".

Enfin, notre propos ne dépasse pas ici le cercle des Compagnons ayant retenu le Coran par coeur du vivant du Prophète - paix et bénédiction sur lui - et qui se comptaient par centaines. Après son décès - paix et bénédiction sur lui - des milliers de Compagnons achevèrent la mémorisation du Coran et sept parmi eux furent réputés pour leur enseignement du Coran : `Uthmân, `Alî, Ubayy Ibn Ka`b, Abû Ad-Dardâ', Zayd Ibn Thâbit, `Abd Allâh Ibn Mas`ûd et Abû Mûsâ Al-Ash`arî. Tous réunirent le Coran dans leur poitrine et l'enseignèrent à beaucoup de gens. Le Coran était alors récité dans les lieux de prières et sur les places publiques ; il était répété dans les assemblées et dans les écoles et sa mémorisation se répandit parmi des milliers de musulmans. Ainsi fut véridique la parole d'Allâh le Majestueux : "Certes Nous avons révélé le Coran et Nous en sommes les Gardiens".

---

<sup>47</sup> *Fadâ'il Al-Qur'ân* (i.e. Les Mérites du Coran) d'Ibn Kathîr, p. 97, édition Al-Manâr.

## 3 L'inscription du Coran à l'époque d'Abû Bakr - qu'Allâh l'agrée

### 3.1 L'initiative de la compilation du Coran

Le Coran ne fut pas assemblé au sein d'un même livre du vivant du Prophète - paix et bénédiction sur lui. Il était réparti sur divers supports d'écriture tels que les feuilles de palmiers, les pierres plates, les os et ce que l'on trouvait comme feuillets. Le Coran ne fut pas assemblé du vivant du Prophète à cause de la continuité de la révélation et la probabilité de recevoir une révélation abrogeant certains versets et, surtout, parce que le besoin de compiler le Coran ne se faisait pas sentir tant que le Messager était entre les musulmans en sa qualité de référence fiable à propos du noble Coran.

Puis, lorsqu'Abû Bakr devint le Calife des Musulmans, il s'engagea activement dans les batailles d'apostasie. Un certain nombre de musulmans périrent dans ces guerres et notamment lors de la bataille d'Al-Yamâmah qui déboucha sur la mort de Musaylamah le menteur et durant laquelle 1200 musulmans dont 39 grands Compagnons et 70 mémorisateurs du Coran atteignirent le martyre <sup>48</sup>.

Les musulmans s'attristèrent pour la mort des maîtres-récitateurs du Coran et craignirent qu'une partie du Coran soit perdue par la mort de ses dépositaires. Par conséquent, ils proposèrent à Abû Bakr - qu'Allâh l'agrée - de compiler le Coran dans un livre solidaire unique certifié par un comité de grands récitateurs l'ayant reçu du Messager d'Allâh - paix et bénédiction sur lui. Parmi les récitateurs les plus réputés, il y avait : Zayd Ibn Thâbit, `Abd Allâh Ibn Mas`ûd, Ubayy Ibn Ka`b, `Alî Ibn Abî Tâlib, Abû Mûsâ Al-Ash`arî et Sâlim l'affranchi d'Abû Hudhayfah. Ce dernier trouva le martyre lors de la bataille d'Al-Yamâmah.

On nomma Zayd pour superviser la compilation du Coran car il avait assisté à la Dernière Revue du Coran <sup>49</sup> et était jeune et donc plus endurant à la tâche. De par sa jeunesse, il était aussi moins arc-bouté sur son opinion personnelle et moins fier de son passé, ce qui lui permettrait une bonne écoute des grands Compagnons parmi les récitateurs et les mémorisateurs et d'être plus attentif à la compilation sans privilégier sa propre mémorisation <sup>50</sup>.

### 3.2 Le hadîth d'Al-Bukhârî

Al-Bukhârî rapporte dans son *Sahîh* (La Somme Authentique) que Zayd Ibn Thâbit - qu'Allâh l'agrée - dit : "Abû Bakr me demanda de venir après les morts des gens d'Al-Yamâmah. Je trouvai `Omar Ibn Al-Khattâb chez lui. Abû Bakr - qu'Allâh l'agrée - dit :

---

<sup>48</sup> *As-Siddîq Abû Bakr* de Moḥammad Ḥusayn Haykal, p. 309.

<sup>49</sup> Nous avons vu précédemment qu'une revue annuelle du Coran se faisait entre l'ange Gabriel et le Prophète pendant le Ramadan. La Dernière Revue est celle qui eut lieu l'année du décès du Prophète. Il s'agit en réalité d'une revue double.

<sup>50</sup> *As-Siddîq Abû Bakr* de Moḥammad Ḥusayn Haykal, p. 341.

"`Omar est venu me voir et dit : 'La mort a prélevé un lourd tribut sur les hommes le jour d'Al-Yamâmah et je crains que cela touche les mémorisateurs sur les divers fronts si bien que l'on perdra une grande part du Coran s'ils ne le compilent pas. Je serais donc d'avis que tu compiles le Coran. Abû Bakr demanda : comment puis-je faire une chose que le Messenger d'Allâh n'a pas faite ? Il dit : Par Allâh, c'est une entreprise bénéfique. Il n'a cessé d'en discuter avec moi jusqu'à ce qu'Allâh ouvre ma poitrine <sup>51</sup> et que je partage l'opinion de `Omar".

Zayd dit : `Omar était assis et ne disait mot. Abû Bakr dit : 'Tu es un homme jeune et sage et nous n'avons pas de suspicion à ton égard. Tu écrivais la révélation pour le Messenger d'Allâh - paix et bénédiction sur lui - alors poursuis le Coran et compile-le.' Par Allâh, si l'on m'avait chargé de déplacer une montagne, cela aurait été moins lourd pour moi que la compilation du Coran qu'il me demandait de faire. Je dis : comment feriez-vous une chose que le Messenger d'Allâh - paix et bénédiction sur lui - n'a pas faite ? Abû Bakr dit : Par Allâh, c'est une entreprise bénéfique. Je n'ai cessé d'en discuter avec lui jusqu'à ce qu'Allâh ouvre ma poitrine pour ce pourquoi Il avait ouvert les poitrines d'Abû Bakr et de `Omar. Je m'employai donc à suivre le Coran le compilant des feuillets, des omoplastes, des feuilles de dattiers et des poitrines des hommes. Je trouvai deux versets de sourate At-Tawbah avec Abû Khuzaymah Al-Ansârî et seulement avec lui : 'Certes, un Messenger pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. § Alors, s'ils se détournent, dis : <Allah me suffit. Il n'y a de divinité que Lui. En Lui je place ma confiance ; et Il est Seigneur du Trône immense>.' Puis, pendant que nous copions les feuillets dans les codex, il nous manqua deux versets de sourate Al-Ahzâb que j'entendais le Messenger d'Allâh - paix et bénédiction sur lui - réciter et que je ne trouvai qu'avec Abû Khuzaymah Al-Ansârî, celui dont le témoignage valait celui de deux hommes d'après le décret du Messenger d'Allâh : 'Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent' Je les mis alors dans leur sourate. Les feuillets où le Coran fut ainsi compilé furent conservés chez Abû Bakr jusqu'à ce qu'Allâh le rappelle à Lui puis chez `Omar jusqu'à ce qu'Allâh le rappelle à Lui à son tour, puis chez Hafsa la fille de `Omar".

### **3.3 Eclaircissements**

Nous avons cité le hadîth de Zayd Ibn Thâbit selon la transmission d'Al-Bukhârî. Il y a unanimité quant à son authenticité mais il mérite quelques éclaircissements comme suit :

- ▶ L'original du Coran était conservé dans les mémoires et récité dans les lieux de prière.
- ▶ L'original du Coran était inscrit sur divers feuillets et peaux.
- ▶ L'oeuvre de Zayd et de ses assistants consistait à ordonner les feuillets et les peaux, les réunir et les confronter aux mémoires et aux transmissions multiples et concordantes.

---

<sup>51</sup> En arabe, l'ouverture de la poitrine dénote de l'optimisme et de la conviction vis-à-vis d'une chose.

- ▶ Zayd ne se basa pas sur sa propre mémorisation ni sur sa mémoire ni sur ce qu'il avait écrit pour le Messenger d'Allâh alors qu'il était l'un des scribes de la révélation les plus fiables. En fait, il compila tout ce qui a été inscrit en matière de Coran et s'assit avec `Omar à la porte de la mosquée disant : "Quiconque a appris quelque passage du Messenger d'Allâh - paix et bénédiction sur lui - qu'il nous l'apporte" <sup>52</sup>
  
- ▶ Zayd et ses assistants prirent toutes les précautions nécessaires : "On n'acceptait un passage que sur le témoignage de deux personnes attestant qu'il avait été inscrit en présence du Messenger d'Allâh - paix et bénédiction sur lui" <sup>53</sup>
  
- ▶ Zayd avait entendu la totalité du Coran du Messenger d'Allâh. Des masses de musulmans l'assimilèrent avec lui et l'inscrivirent aussi. La mémorisation était abondante et l'inscription était chose connue pour tous les passages du Coran sauf pour deux versets de la fin de sourate *At-Tawbah* qui n'étaient inscrits que chez Abû Khuzaymah Al-Ansârî, un homme singularisé par le Prophète en rendant son témoignage équivalent à celui de deux hommes. Aussi ces deux versets furent inscrits par Zayd à leur emplacement dans le codex.
  
- ▶ Le codex ainsi compilé fut conservé à l'image des actes notariaux que l'on conserve pour l'avenir car il s'agit d'une réalité concrète non sujette à contestation.
  
- ▶ Le texte coranique fut établi par un *tawâtur* abondant (transmissions parallèles concordantes et nombreuses), transmis par des masses nombreuses que l'on ne peut soupçonner de connivence dans le mensonge et Dieu se chargea de sa préservation. Son inscription fut conduite de la manière la plus parfaite grâce au conseil de `Omar, la conviction d'Abû Bakr et l'énergie de Zayd Ibn Thâbit et sa volonté sincère. Il s'agit là du document le plus fiable que l'histoire connut et ne fut entaché de la moindre altération ni changement : "Nulle modification aux paroles d'Allâh".
  
- ▶ Les gens équitables attestèrent de l'extrême précision de la compilation du Coran et de la véridicité et de la rigueur de sa transmission. L'orientaliste anglais Sir William Muir dit : "Le Coran de par son contenu et son ordre exprime avec force la précision de sa compilation. Les diverses parties furent assemblées d'une manière extrêmement simple et sans afféterie. On ne trouve pas dans cette compilation l'empreinte d'une main qui aurait apporté un talent ou un ordre. Elle témoigne de la foi du compilateur et son dévouement pour ce qu'il compile car il n'a pas osé faire plus que de prendre ces versets sacrés et les mettre les uns à la suite des autres." <sup>54</sup> L'oeuvre de Zayd se limita à rassembler les peaux où le Coran était inscrit et les relier par un fil puis les conserver chez le Calife si bien que son résultat soit un texte éternel à l'abri du temps. Sir William Muir dit également : "Selon toute vraisemblance, le monde entier ne connaît aucun livre hormis le Coran ayant traversé douze siècles avec un texte aussi limpide et précis." <sup>55</sup>

---

<sup>52</sup> Al-Itqân, volume 1, p. 100.

<sup>53</sup> Al-Itqân, volume 1, p. 100.

<sup>54</sup> *As-Siddîq Abû Bakr* de Mohamamad Husayn Haykal, p. 332.

<sup>55</sup> idem, p. 351.

### 3.4 Des narrations concernant la compilation du Coran

Il y a une narration stipulant que `Omar fut le premier à compiler le Coran dans le codex (*mushaf*) et ce parce qu'il s'enquit un jour d'un verset du Livre d'Allâh et on lui dit qu'il était avec untel, mort lors de la bataille d'Al-Yamâmah. Il répondit : à Allâh nous appartenons, puis il ordonna la compilation du Coran. Il est possible de concilier ce récit avec le récit précédent transmis par *tawâtur* en considérant que `Omar fut le premier à avoir penser à la compilation du Coran et le suggéra à Abû Bakr et l'en convainquit. Quant à la compilation à proprement parler, elle eut lieu à l'époque d'Abû Bakr comme le confirme le récit rapportant que `Alî Ibn Abî Tâlib dit : "Qu'Allâh fasse miséricorde à Abû Bakr. Il fut l'homme ayant reçu la plus grande rétribution pour avoir compilé les codex et il est le premier à avoir compilé ce qu'il y a entre les deux couvertures". On rapporte à cet effet un grand nombre de témoignages concordants de la part des Compagnons.

Certains narrateurs pensent que la compilation du Coran débuta du temps d'Abû Bakr et s'acheva du temps de `Omar. Mais le récit d'Al-Bukhârî est plus fiable car il montre que la compilation fut réalisée du temps d'Abû Bakr chez qui les feuillets furent conservés puis chez `Omar après le décès d'Abû Bakr, puis chez Hafsah la fille de `Omar, puis ils furent confiés à `Uthmân pour lui servir de base pour unir les gens autour d'un codex unique.

D'autres narrations laissent entendre que `Alî Ibn Abî Tâlib fut le premier à réunir le Coran après le décès du Messager.

Nous pensons que l'entreprise de `Alî était sur le plan individuel afin qu'il ait une copie personnelle du Coran. Il s'agit d'un effort privé encouragé par Abû Bakr tout comme il encouragea d'autres Compagnons à faire de même. Mais le codex d'Abû Bakr réunit les efforts de l'ensemble des musulmans et des assemblées de Compagnons.

Ash`ath Ibn Sîrîn relate : "Lorsque le Prophète - paix et bénédiction sur lui - décéda, `Alî jura de ne porter sa tunique sauf pour la prière du vendredi jusqu'à ce qu'il ait compilé le Coran dans un codex, ce qu'il fit. Alors Abû Bakr lui demanda de venir après quelques jours et lui dit : 'N'apprécies-tu pas que je sois devenu l'émir ô Abû Al-Hasan ?' Il répondit : 'Non, par Allâh. Seulement, j'ai juré de ne porter une tunique sauf pour la prière du vendredi', puis il lui prêta allégeance et rentra chez lui" <sup>56</sup>.

Ibn Hajar dit : ce récit est faible de par l'interruption de sa chaîne de garants et à supposer qu'il ait été authentique, il signifie la mémorisation dans la poitrine <sup>57</sup> car on dit de celui qui a mémorisé le Coran (*hafidha*) qu'il l'a compilé (*jama`a*) <sup>58</sup>.

La précédenace en matière de compilation du Coran fut attribuée à `Alî dans plusieurs narrations dans *Al-Itqân* et dans d'autres ouvrages tout comme elle fut attribuée à

---

<sup>56</sup> Porter une tunique est une métaphore de sortir de chez soi. Autrement dit, l'Imâm `Alî jura de ne sortir de chez lui avant d'avoir compilé le Coran, excepté pour la prière du vendredi.

<sup>57</sup> *Al-Itqân*, volume 1, p. 59.

<sup>58</sup> *Al-Maṣāḥif*, volume 1, p. 10.

Sâlim, l'affranchi d'Abû Hudhayfah <sup>59</sup>. On interprète ces narrations en disant qu'ils furent parmi les premiers compilateurs sous les ordres d'Abû Bakr.

Par conséquent, nous voyons que l'attribution de la compilation du Coran à `Omar, ou `Alî ou Sâlim l'affranchi d'Abû Hudhayfah ou d'autres sont des narrations isolées qui n'entament en rien la narration authentique jouissant du *tawâtur* et, à supposer que ces narrations isolées soient authentiques, elles sont sujettes à interprétation. Je note également qu'Abû Bakr ne s'opposa pas à la compilation de codex personnels par `Alî ni Sâlim ni par d'autres gens en tant que codex destiné à un usage personnel. La compilation effectuée par Abû Bakr est une consignation réunissant les qualités les plus fiables en matière de transmission fidèle. C'est pour cette raison que `Alî dit - selon la narration de Sufyân, d'après As-Suddî, d'après `Abd Khayr : "L'homme ayant reçu la plus grande rétribution pour les codex est Abû Bakr. Qu'Allâh fasse miséricorde à Abû Bakr, il est le premier à avoir compilé ce qu'il y a entre les deux couvertures" <sup>60</sup>.

### 3.5 Le Coran du temps de `Omar

Les conquêtes se multiplièrent à l'époque de `Omar et la carte du monde musulman s'élargit comprenant les empires perse et romain et d'autres contrées. Dix ans ne s'étaient écoulés depuis le décès du noble Prophète que l'appel de l'islam avançait mû par une force interne triomphant de royaumes et d'états et absorbant des peuples et des nations. Comme l'islam est un appel universel ne connaissant ni racisme ni chauvinisme, les peuples non-arabes embrassèrent massivement la religion d'Allâh et s'engagèrent dans la nouvelle religion assimilant ses prescriptions et récitant son Coran dans divers accents et selon divers lectionnaires.

`Omar - qu'Allâh l'agrée - envoyait des maîtres-récitateurs et des enseignants dans les contrées pour enseigner aux gens le Livre d'Allâh. Il y avait également une école à Médine où les enfants apprenaient le Coran. `Omar prenait grand soin de ces enfants si bien que quand il partit pour la Syrie après sa conquête, il leur manqua au point qu'ils partirent à sa rencontre à son retour à un jour de marche de Médine.

`Omar songea aussi à l'inscription de la tradition prophétique et à la compilation des hadîths et demanda à Allâh de l'orienter dans cette initiative. Puis, il changea d'avis afin de ne pas détourner les gens du Livre d'Allâh. On rapporte d'après Quradhah Ibn Ka`b : "Quand `Omar nous envoya en Iraq, il nous accompagna et dit : 'Savez-vous pourquoi je vous ai envoyé ?' Ils dirent : 'Oui, pour nous honorer'. Il dit : 'Lorsque vous abordez un village bourdonnant par la récitation du Coran, ne les occupez pas avec les hadîths. Consacrez-vous au Coran et limitez la narration de la part du Messenger d'Allâh - paix et bénédiction sur lui - et vous avez mon appui.'" Lorsque Quradhah arriva, on lui demanda : rapporte-nous ( les paroles du Prophète). Il dit : `Omar nous l'a défendu." <sup>61</sup>

`Omar ne fut point avare en maîtres-récitateurs et en enseignants du Coran avec les contrées conquises. Il choisissait les grands récitateurs de Médine et les envoyait dans

---

<sup>59</sup> *Al-Itqân*, volume 1, p. 59.

<sup>60</sup> *Al-Maṣāḥif*, volume 1, p. 5 et dans *Al-Itqân*, volume 1, p. 59 : il est le premier à avoir compilé le Livre d'Allâh.

<sup>61</sup> *At-Ta`rîf bil-Qur'ân wal-Hadîth* (i.e. Introduction au Coran et au Hadîth) de Mohammad Az-Zaffâf, p. 203, citant *Tadhkirat Al-Huffâdh* d'Adh-Dhahabî.

les cités conquises. Lorsque les habitants de la Syrie lui demandèrent des récitateurs, il accéda à leur demande et mit en place un plan pour enseigner aux gens la récitation correcte et l'art de la diction coranique.

Mohammad Ibn Sa`d rapporte dans ses *Tabaqât* d'après Mohammad Ibn Ka`b Al-Quradhî avec la chaîne de garants : Cinq parmi les Ansâr compilèrent le Coran du vivant du Prophète - paix et bénédiction sur lui - Mu`âdh Ibn Jabal, `Ubâdah Ibn As-Sâmit, Ubayy Ibn Ka`b, Abû Ayyûb et Abû Ad-Dardâ'. Pendant le califat de `Omar Ibn Al-Khattâb, Yazîd Ibn Abû Sufyân lui écrivit : Les habitants de la Syrie sont devenus nombreux et remplissent les cités. Ils ont besoin de gens pour leur enseigner le Coran et les instruire en religion. Prince des Croyants, envoie-moi en renfort des instructeurs pour leur enseigner. `Omar invita ces cinq personnes et leur dit : Vos frères en Syrie m'ont demandé en renfort des gens pour leur enseigner le Coran et la religion alors soutenez-moi - qu'Allâh vous fasse miséricorde - avec trois d'entre vous. Si vous voulez, vous pouvez faire un tirage au sort. Sinon, si trois d'entre vous veulent sont volontaires, qu'ils se fassent connaître. Ils dirent : Il n'y a nul besoin de tirer au sort. Celui-ci est un homme âgé, parlant d'Abû Ayyûb, et celui-là est malade, désignant Ubayy Ibn Ka`b. Alors Mu`âdh, `Ubâdah et Abû Ad-Dardâ' se portèrent volontaires. `Omar leur dit : Commencez par Hîms car vous y trouverez toutes sortes de gens dont certains se trompent. Si vous le notez, alors instruisez-y un groupe de gens. Lorsque vous en serez satisfaits, que l'un de vous en prenne la responsabilité et que l'un des deux autres aille à Damas et l'autre en Palestine. Ils arrivèrent donc à Hîms. Lorsqu'ils furent satisfaits des gens, `Ubâdah y demeura, Abû Ad-Dardâ' alla à Damas et Mu`âdh alla en Palestine. Mu`âdh mourut durant la peste de `Amwâs. `Ubâdah quant à lui s'installa en Palestine par la suite et y mourut. Quant à Abû Ad-Dardâ', il demeura à Damas jusqu'à son décès <sup>62</sup>.

L'expansion des conquêtes et la propagation de l'islam dans les empires perse et romain et en Egypte, ainsi que le fait de tolérer que les gens lisent le Coran selon la capacité de leur anatomie et leurs accents d'origine, accompagné d'un contrôle relâché sur la récitation et l'autorisation de l'islam que le Coran soit lu selon sept modes, tout ceci donna naissance à une grande divergence entre les gens dans la technique de récitation. Lors de l'avènement du troisième califat avec `Uthmân, il nota cette discorde et décida de réunir les gens autour d'un codex unique le codex-maître (*Al-Mushaf Al-Imâm*) et brûla tous les autres codex. Il envoya une copie du codex `uthmânien dans nombre de contrées musulmanes. Ce codex fut agréé par la oummah de génération en génération.

---

<sup>62</sup> *At-Tabaqât Al-Kubrâ* d'Ibn Sa`d, volume 2, p. 356 et *Târikh Al-Qur'ân* (L'Histoire du Coran) de `Abd As-Sabûr Shâhîn, p. 111.

## 4 Le Coran à l'époque de `Uthmân

### 4.1 L'expansion des conquêtes

Les conquêtes s'étendirent pendant le califat de `Uthmân - que Dieu l'agrée. Ce dernier autorisa les qurayshites à s'installer dans les diverses contrées musulmanes, chose que `Umar leur avait interdite leur demandant de rester auprès de lui à Médine. Ainsi les habitants de chaque contrée s'instruisirent-ils auprès d'un maître-récitateur : Les habitants de la Syrie et de Hims s'instruisirent auprès d'Al-Miqdâd Ibn Al-Aswad, les habitants de Kûfah s'instruisirent auprès d'Ibn Mas`ûd, ceux de Basora auprès d'Abû Musâ Al-Ash`arî - dont ils appelaient le *Mushaf* <sup>63</sup> *Lubâb Al-Qulûb* <sup>64</sup> - et de nombreux habitants de la Syrie récitèrent à la façon de Ubayy Ibn Ka`b <sup>65</sup>.

Ils avaient alors diverses manières de réciter le Coran selon les différents modes dans lesquels il avait été révélé. Les gens difféèrent alors dans la récitation et leurs divergences grandirent au point que l'un dise à son compagnon : "Ma récitation est meilleure que la tienne." La discorde n'était pas loin : "Ils divergèrent et se disputèrent, les uns reniant les autres, les désavouant et les damnant."

Al-Hâfidh [Ibn Hajar] rapporte : "En Irak, lorsque certaines personnes entendaient une récitation différente de la leur disaient : 'Je renie celle-là.' et ceci se répandit si bien qu'on en référa à `Uthmân."

### 4.2 Les raisons de la compilation du mushaf par `Uthmân

Diverses narrations exposent les raisons qui poussèrent `Uthmân à compiler le *Mushaf* :

1. Certaines narrations indiquent que `Uthmân prit cette décision en voyant les divergences entre les instituteurs du Coran et leur sectarisme pour la récitation qu'ils avaient apprise et leur désapprobation des autres formes.

Ainsi, Ibn Abî Dâwûd rapporte dans *Al-Maṣâhif* qu'après l'avènement du califat de `Uthmân, tel instituteur enseignait la récitation de tel maître et tel autre instituteur enseignait la récitation de tel autre maître, si bien que les enfants se rencontraient et se disputaient. L'affaire arriva au niveau des musulmans qui commencèrent à s'anathémiser mutuellement. Lorsque `Uthmân fut informé de la situation, il dit dans un sermon : "Si, à mes côtés, vous divergez, alors a fortiori les habitants des autres contrées divergent encore plus."

2. Certaines narrations indiquent que le Coran fut compilé sur le conseil de Hudhayfah Ibn Al-Yamân lorsqu'il vit le désaccord des gens en Irak.

---

<sup>63</sup> *Mushaf* désigne en arabe une collection solidaire de parchemins, *Suhuf*. Par extension, il désigne dans la terminologie islamique le Coran en tant que livre concret. Dans ce texte, nous le traduisons parfois par codex.

<sup>64</sup> *Lubâb Al-Qulûb* : la pulpe des coeurs.

<sup>65</sup> Ceci apparaît dans les traditions mentionnées par Al-Hâfidh Ibn Hajar dans *Fath Al-Bârî* 9/14. Conférer également *I`jâz Al-Qur`ân* d'Ar-Râfi`î, p. 38.

Selon une narration, Hudhayfah fut témoin de ce sectarisme dans la Mosquée de Kûfah, une province de l'Irak. Ibn Abî Dâwûd rapporte que, de passage dans l'une des mosquées de Kûfah, du temps du gouvernorat d'Al-Walîd Ibn `Uqbah Ibn Abî Mu`ayt, Hudhayfah entendit un homme parler de la récitation d'Ibn Mas`ûd et un autre parler de celle d'Abû Mûsâ. Il se leva alors et donna un prêche : "C'est de cette manière que les nations passées ont divergé. Par Allâh, je m'en vais voir le Prince des Croyants."

Al-Hâfidh [Ibn Hajar] rapporte dans une narration que `Uthmân dit : "Vous doutez du Coran et dites : 'la récitation de Ubayy, la récitation de `Abd Allâh', et d'autres disent à autrui : 'Par Allâh, nous ne considérons pas ta récitation.'"

3. D'autres narrations encore indiquent que la raison de la compilation est la rencontre de groupes de différentes contrées à l'occasion des conquêtes et du *jihâd* et leur découverte de diverses récitation, leur étonnement à leur sujet et leur désapprobation des variations des styles de récitation du Coran, l'étonnement se transformant en suspicion, puis en accusation et en dispute. La nouvelle arriva à `Uthmân qui décida alors de compiler le Coran.

Comme on peut le constater, la multiplicité des narrations à propos de la compilation n'induit pas de contradiction. En effet, toutes ces narrations se rejoignent sur la présence d'éléments nouveaux dans la société musulmane qui poussèrent `Uthmân à compiler le Coran.

Il est possible que les divergences se soient manifestées à Médine devant `Uthmân, et en Irak et à Kûfah devant Hudhayfah et que ce dernier en ait également été témoin lors de sa participation à la campagne d'Arménie et décida alors de porter l'affaire à `Uthmân. Il y a d'autres raisons qui ne sont pas mentionnées explicitement dans les narrations mais que l'on peut déduire des données que nous avons. Par exemple, on peut citer l'ignorance des nouveaux musulmans de tout ce qui touche aux sept modes <sup>66</sup>; en effet, même en ayant connaissance du hadîth stipulant que le Coran fut révélé dans ces sept modes, ils ignorent quels sont les lectionnaires (les récitation) corrects auxquels ils peuvent se référer en cas de divergence.

Par conséquent, `Uthmân décida de réunir les gens autour d'un codex unique conforme à la langue de Quraysh, la langue de la révélation du Coran, pour unir les musulmans, conjurer la discorde, pour défendre l'intérêt général, et rassembler les gens autour d'un livre unique servant de base pour leur religion et d'axe pour leur vie. Leur rassemblement autour de lui est un rassemblement autour d'une anse solide et sur un fondement inébranlable.

Quand, de surcroît, nous apprenons que les divergences avaient lieu sur les fronts des conquêtes militaires et de la lutte armée, là où les épées sont brandies et les lames apprêtées, on réalise la dangerosité de la désunion pour la oummah et l'intérêt de la réunir autour d'un codex unique.

---

<sup>66</sup> *Al-Ahruf As-Sab`ah* : les sept modes de récitation.

### 4.3 Le *hadîth d'Al-Bukhârî*

Al-Bukhârî rapporte dans son *Sahîh* selon une chaîne de transmission remontant à Ibn Shihâb que Anas Ibn Mâlik lui dit que Hudhayfah Ibn Al-Yamân, en provenance du front d'Arménie et d'Azerbaïdjan où il combattait avec les troupes d'Irak, inquieté par leurs différends à propos de la récitation, alla voir `Uthmân et lui dit : "Ô Prince des Croyants ! Fais quelque chose avant que cette oummah ne se divise au sujet du Livre comme les juifs et les chrétiens !" `Uthmân envoya un émissaire à Hafṣah avec pour message : "Envoie-nous les parchemins afin que nous les recopions dans les codex, puis ils te seront restitués." Hafṣah envoya les parchemins à `Uthmân qui ordonna à Zayd Ibn Thâbit, `Abd Allâh Ibn Az-Zubayr, Sa`îd Ibn Al-`Âṣ et `Abd Ar-Rahmân Ibn Al-Hârith Ibn Hishâm de les recopier dans les codex. Il dit aux trois qurayshites : "Si vous divergez avec Zayd Ibn Thâbit sur quelque chose dans le Coran, inscrivez-le selon la langue de Quraysh car il a été révélé dans cette langue. Lorsqu'ils eurent achevé la copie des parchemins dans les codex, `Uthmân restitua les parchemins à Hafṣah et envoya dans chacune des grandes régions l'un des codex ainsi copiés et ordonna que soit brûlé tout autre support du Coran que ce soit un parchemin ou un codex <sup>67</sup>.

### 4.4 Commentaires sur ce *hadîth*

Celui qui examine ce *hadîth* et les textes qui en traitent atteint les conclusions suivantes :

1. `Uthmân prit l'initiative de compiler le codex sur le conseil de Hudhayfah Ibn Al-Yamân. Les autres narrations indiquent que `Uthmân le compila lorsqu'il constata la divergence des récitateurs à Médine. Il pensa alors que les divergences étaient probablement plus fortes dans les autres contrées musulmanes. La venue de Hudhayfah confirma ses soupçons et, par conséquent, il ordonna la compilation du Coran.
2. La compilation du temps de `Uthmân se basa sur la compilation précédente du temps d'Abû Bakr. Cette dernière avait bénéficié de l'attention des Compagnons et de leur approbation ; elle avait bénéficié de nombreux efforts et fut réalisée sous la direction de Zayd Ibn Thâbit, le scribe de la révélation [du temps du Prophète]. La compilation précédente eut lieu peu de temps après le décès du Messager - paix et bénédictions sur lui - alors que le Coran était encore frais et se récitait partout. Al-Qurtubî relate que Zayd compila le Coran du temps d'Abû Bakr sans ordonner ses sourates et avec beaucoup de peine ; les parchemins ainsi compilés furent conservés chez Abû Bakr puis chez `Umar, puis chez Hafṣah <sup>68</sup>.
3. `Uthmân fit brûler un certain nombre de codex individuels que certains compagnons avaient écrits pour eux-mêmes et qui constituaient des codex privés. Ils différaient entre eux par l'ordre des sourates et selon certains lectionnaires. Les plus connus d'entre eux sont le codex de `Alî, celui de Ubayy Ibn Ka`b, celui de `Abd Allâh Ibn Mas`ûd et celui d'Abû Mûsâ Al-

<sup>67</sup> *Sahîh Al-Bukhârî*, le livre des mérites du Coran ; *Al-Itqân*, volume 1, p. 102 ; *Al-Maṣāḥif* d'Ibn Abî Dâwûd, p. 18 ; *Tafsîr At-Tabarî*, volume 1, pp. 20-21.

<sup>68</sup> La Mère des Croyants Hafṣah est l'épouse du Prophète et la fille de `Umar Ibn Al-Khattâb. NdT.

Ash`arî. La diffusion de ses codex individuels conduisit à la désunion et à la divergence.

4. Certains orientalistes tentèrent de nier le sérieux et la concordance du codex de `Uthmân prétendant que ce dernier le compila pour un intérêt personnel, précisément pour avoir un codex privé à l'instar de tous les compagnons <sup>69</sup>. Mais ceci est un mensonge visant à attaquer le codex maître (*Al-Mushaf Al-Imâm*) et à nier ses qualités de concordance, d'authenticité certaine et le fait qu'il est le fruit de nombreux efforts.
  5. L'inscription du codex à l'époque de `Uthmân se fit selon la langue de Quraysh, la langue dans laquelle le Coran fut révélé, celle de la majorité des musulmans, celle de la poésie et de la littérature, la langue officielle de l'État. A l'aube de l'islam, il était permis de réciter le Coran dans divers dialectes arabes par facilité. Mais lorsque les arabes s'habituerent à la récitation, que la restriction à un seul mode était devenue chose facile et davantage dans leur intérêt, ils se réunirent autour d'un seul mode, celui de la Dernière Exposition <sup>70</sup>
  6. Le public agréa l'oeuvre de `Uthmân et l'approuva, convaincu par l'effort qu'il y dépensa et persuadé de la réalisation de l'intérêt de la oummah en termes d'unité et de cohésion. L'Imâm `Alî - qu'Allâh l'agrée - dit : "Ne dites que du bien au sujet de `Uthmân. Par Allâh, tout ce qu'il fit était au vu et au su de chacun d'entre nous." <sup>71</sup> Il dit également : "Si j'étais calife, j'aurais pris la même initiative que `Uthmân vis-à-vis du codex." <sup>70</sup>
- `Abd Ar-Rahmân Ibn Mahdî dit : "Deux choses distinguent `Uthmân par rapport à Abû Bakr et `Omar : sa patience face aux épreuves jusqu'à être assassiné injustement et le fait d'avoir rassemblé les musulmans autour du codex." <sup>70</sup> `Abd Allâh Ibn Mas`ûd commença par objecter à cette initiative, puis son objection cessa lorsqu'il vit le codex de `Uthmân <sup>70</sup>.

#### **4.5 La commission du Mushaf**

Les récits ne sont pas unanimes quant au nombre de mémorisateurs auxquels `Uthmân - que Dieu l'agrée - confia l'inscription du codex. Certaines indiquent qu'il la confia à Zayd Ibn Thâbit. La narration rapportée par Al-Bukhârî indique que la commission comportait quatre personnes. La tradition rapportée par Ibn Abî Dâwûd indique que la commission était composée de douze membres. On comprend de l'ensemble de ces traditions que Zayd Ibn Thâbit était le président de la commission et que `Uthmân lui associa quatre parmi les meilleurs Compagnons et les mémorisateurs les plus sûrs. Il est également possible que `Uthmân ait appuyé la commission par un groupe supplémentaire de Compagnons pour les aider dans la copie des codex envoyés par la suite dans les diverses contrées.

---

<sup>69</sup> L'encyclopédie de l'Islam à l'entrée "Hafsah". Dr. `Abd Aş-Sabour Shâhîn dans *Târikh Al-Qur'ân* (L'Histoire du Coran) p. 108 ; Dr Sobhî Aş-Sâlih dans *Mabâhith fi `Ulûm Al-Qur'ân* (Études dans les sciences du Coran) p. 76.

<sup>70</sup> *An-Nashr* pp. 31-33.

<sup>71</sup> *Al-Maşâhif* d'Ibn Abî Dâwûd.

Ainsi ceux qui attribuent l'inscription du codex à Zayd Ibn Thâbit prennent en considération le fait qu'il était le président de la commission. Ceux qui disent que la commission comportait quatre membres font référence à la commission initialement chargée de l'inscription du codex maître. Ceux qui portent ce nombre à douze incluent les auxiliaires que `Uthmân appela en renfort pour la copie des codex envoyés dans les différentes contrées musulmanes.

#### **4.6 Le nom des scribes de la recension `uthmanienne**

Al-Bukhârî mentionne quatre personnes :

1. Zayd Ibn Thâbit,
2. `Abd Allâh Ibn Az-Zubayr,
3. Sa`îd Ibn Al-`Âs,
4. `Abd Ar-Rahmân Ibn Al-Hârith Ibn Hishâm.

Seul le président de la commission était anṣârîte<sup>72</sup> tandis que les trois autres membres étaient qurayshites.

Nous avons vu précédemment que `Uthmân dit aux trois qurayshites : "Si vous divergez avec Zayd Ibn Thâbit sur quelque chose dans le Coran, inscrivez-le selon la langue de Quraysh car il a été révélé dans cette langue." On entend par langue ici la graphie de Quraysh.

D'autres traditionnistes hormis Al-Bukhârî avancèrent le nombre de six :

1. `Abd Allâh Ibn `Amr Ibn Al-`Âs,
2. `Abd Allâh Ibn `Abbâs,
3. Ubayy Ibn Ka`b,
4. Mâlik Ibn Abî `Âmir (le grand-père de Mâlik Ibn Anas),
5. Kathîr Ibn Aflah,
6. Anas Ibn Mâlik.

Ibn Abî Dâwûd, quant à lui, dit que la commission était composée de douze membres, mais Al-Hâfîdh Ibn Hajar ne mentionna que neuf noms parmi les douze omettant `Abd Allâh Ibn `Amr Ibn Al-`Âs, lequel fut mentionné par [As-Suyûtî](#) dans *Al-Itqân*.

Par conséquent, seuls dix scribes du codex nous sont connus. Nous n'avons pu retrouver les deux noms restants, lesquels ont également échappé à Al-Hâfîdh Ibn Hajar. Dès lors qu'un érudit comme Ibn Hajar n'a pu trouver un nom, il est de fait extrêmement difficile de le trouver et c'est pourquoi nous considérerons que la commission était composée de dix personnes.

Il est clair que cette commission était constituée à 50% de qurayshites : `Abd Allâh Ibn Az-Zubayr, Sa`îd Ibn Al-`Âs, `Abd Ar-Rahmân Ibn Al-Hârith Ibn Hishâm, `Abd Allâh Ibn `Amr Ibn Al-`Âs et `Abd Allâh Ibn `Abbâs, et à 50% de non-qurayshites, dont quatre anṣârîtes : Zayd Ibn Thâbit, Ubayy Ibn Ka`b, Anas Ibn Mâlik et Kathîr Ibn Aflah, l'affranchi d'Abû Ayyûb Al-Anṣârî - l'affranchi d'un clan étant compté parmi eux. Le cinquième était Mâlik Ibn Abî `Âmir - le grand-père de Anas Ibn Mâlik

---

<sup>72</sup> Anṣârîte : musulman originaire de Médine. *NDT*.

- qui était un himyarite du Yémen. Ainsi veilla-t-on dans la composition de cette commission qu'elle soit qurayshite pour une moitié et ansârîte pour l'autre moitié approximativement, avec un membre du Yémen.

Il est clair d'après la composition de la commission qu'elle était constituée d'Arabes authentiques <sup>73</sup> exception faite de Kathîr Ibn Aflah, l'affranchi d'Abû Ayyûb Al-Ansârî, sachant que les affranchis étaient nombreux parmi les Compagnons.

Il est donc probable que `Uthmân - qu'Allâh l'agrée - ait veillé à ce que soient représentés les *Muhâjirûn* <sup>74</sup>, les *Anṣâr* <sup>75</sup> et le Yémen d'une part, et les affranchis d'autre part. Tout comme il veilla à bien choisir les membres et que soit représenté l'ensemble de la communauté musulmane, il veilla à ce que la commission regroupe des membres jeunes et des seniors. Les jeunes gens représentent la force, la santé et le dynamisme, tandis que les seniors sont choisis pour leur expérience, leur expertise et leur maturité.

Parmi les jeunes membres, il y avait : Zayd Ibn Thâbit, Sa`îd Ibn Al-`Âṣ, `Abd Ar-Rahmân Ibn Al-Hârith Ibn Hishâm et Anas Ibn Mâlik <sup>76</sup> Les membres seniors étaient : `Abd Allâh Ibn `Amr Ibn Al-`Âṣ, Ubayy Ibn Ka`b et Mâlik Ibn Abî `Âmir <sup>76</sup>. On retient donc que le choix était très réussi et n'émanait pas d'une quelconque passion ni intérêt personnel. Il était au contraire justifié par la compétence absolue, l'expertise, le dévouement à la tâche, la piété, la science et le savoir. L'historique de la commission et la vie de ses membres est la plus grande preuve de la justesse de ce choix et sa réussite <sup>77</sup>.

---

<sup>73</sup> Ce détail a son importance en ce qui concerne la pureté de leur langue. *NdT.*

<sup>74</sup> *Al-Muhâjirûn* : les immigrés mecquois arrivés à Médine lors de l'hégire. *NdT.*

<sup>75</sup> *Al-Anṣâr* : les ansârîtes, les musulmans originaires de Médine qui accueillirent le Prophète et ses disciples lors de l'hégire. *NdT.*

<sup>76</sup> *Ma`a Al-Maṣâhif* de Yûsuf Ibrâhîm An-Nour, pp. 23:74.

<sup>77</sup> L'orientaliste Blachère avance que `Uthmân était un aristocrate et qu'il choisit pour l'inscription du codex trois scribes de Quraysh représentant l'aristocratie. Il prétend qu'il les choisit à cause des liens de parenté qui les liaient. Mais cette hypothèse ne résiste pas à la critique vu que Zayd, le médinois, présidait la commission, et que l'oeuvre de la commission fut agréée par la communauté. En outre, notre exposé suffit à réfuter cette allégation mensongère (Conférer Dr Sobhî As-Sâlih dans *Mabâhith fi`Ulûm Al-Qur`ân* (Etudes dans les sciences du Coran) p. 79).

## 5 Révélation Mecquoise et Médinoise

Le Noble Coran est le Livre éternel de l'Islam. Il constitue l'âme de la *da`wah*<sup>78</sup> islamique, la source motrice de sa doctrine, son lexique et le registre de son mouvement. Dieu - Exalté soit-Il - accorda à Ses Prophètes des miracles en adéquation avec leur époque afin d'appuyer leur Message. Il donna à Moïse un bâton qui se transforma en un énorme serpent avalant les cordes des magiciens. De même, lorsqu'il mit sa main sur son côté puis la ressortit, elle était d'une blancheur éclatante, plus éblouissante que le soleil. Les Egyptiens avaient en effet excellé en magie et Moïse vint avec un miracle qui surpassait leur magie.

*Quand Moïse vint et lança son bâton,  
Magie et magiciens furent subjugués*

Jésus fut envoyé à une époque marquée par des progrès médicaux et des avancements dans le développement des remèdes. Dieu lui accorda alors des miracles dans ces mêmes domaines si bien qu'il put guérir l'aveugle-né et le lépreux, et ressuscita les morts, par la permission d'Allâh.

Muhammad, quant à lui, fut envoyé dans les terres des arabes, au milieu de personnes illettrées, excellent dans l'éloquence et les belles paroles, versifiées ou en prose. D'ailleurs, des rencontres culturelles et littéraires annuelles réunissaient, dans le marché de *`Uqâdh*, les poètes afin qu'ils exposassent au grand public leur production intellectuelle et littéraire. Lorsqu'un poème leur plaisait, ils le suspendaient à la *Ka`bah* pour l'inscrire dans la postérité et pour témoigner de leur fierté.

Les arabes avaient coutume d'user de la prose rimée, de parler par phrases rythmées et donnaient beaucoup d'importance à la rhétorique. Ils jouaient sur la corde de l'émotion, employaient des procédés linguistiques et variaient leurs expressions, afin de séduire leur audience et l'éveiller.

La révélation mecquoise s'adressa à ces Arabes. C'est la Parole de l'Audient, du Voyant, du Compatissant, le Parfaitement Connaisseur, qui créa l'homme et qui sait, mieux que quiconque, ce que l'âme de l'homme lui suggère. C'est ainsi que Dieu révéla le Coran, au paroxysme de l'éloquence. Plus encore, le Coran atteignit dans ce domaine un degré inaccessible, un rang hors concurrence.

Quand les Arabes adressèrent à Muhammad toutes sortes d'accusations mensongères et racontèrent à son sujet bon nombre d'histoires - ils dirent tour à tour qu'il était magicien, poète, devin et qu'il inventait des légendes - le Noble Coran les défia de produire un Livre semblable au Coran, ou d'inventer dix sourates comme celles du Coran, ou même une seule ! Puis le Coran inscrivit dans l'éternité leur incapacité à faire cela et déclara ce défi, pour eux et les autres : "Dis : «Même si les hommes et les

---

<sup>78</sup> Appel à Dieu.

djinn s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres»<sup>79</sup>.

## 5.1 La Révélation Mecquoise

Les premières révélations du Coran furent faites au Prophète alors qu'il était à la Mecque Honorée. La révélation se poursuivit dans cette ville pendant treize ans, appelant les gens à embrasser la foi en Dieu et à vouer un monothéisme pur au Créateur. Le Noble Coran lutta contre l'adoration des idoles et des statues, rappela aux gens la Résurrection et le Jugement, projeta des images du retentissement de la Trompe<sup>80</sup>, l'exode à partir des tombes, la distribution des registres des oeuvres, la pesée des oeuvres, le passage sur le *Sirât*, l'entrée des pieux au Paradis et la chute des mécréants en Enfer.

Par ailleurs, le Coran détailla la description du Paradis et de ses délices : les fleuves qui y coulent, ses fruits à portée de mains, les houris aux yeux magnifiques<sup>81</sup>, et des éphèbes éternellement jeunes<sup>82</sup>.

Le Coran décrit également l'Enfer et ses divers châtements et tourments. Ses habitants auront le visage noirci ; leurs visages seront tournés dans le Feu, ils mangeront du *Darî`* et du *Zaqqûm*, ils boiront une eau bouillante telle le métal en fusion, brûlant le visage. Dieu - Exalté soit-Il - ne les regardera pas, Il ne leur parlera point, et ils auront un douloureux châtement.

## 5.2 Les sourates mecquoises et médinoises

Par convention, les savants qualifient de mecquois le Coran révélé avant l'hégire et de médinois ce qui en fut révélé après l'hégire, en référence aux villes de la Mecque et de Medine. Les sourates mecquoises représentent environ 19/30<sup>ème</sup> du Coran alors que les sourates médinoises représentent 11/30<sup>ème</sup>, sur un total de 114 sourates. Quarante-deux sont mecquoises à l'unanimité, vingt sont médinoises à l'unanimité et douze sourates font l'objet de divergences quant à leur caractère mecquois ou médinois.

Les vingt sourates médinoises sont : Al-Baqarah, Âl `Imrân, An-Nisâ', Al-Mâ'idah, Al-Anfâl, At-Tawbah, An-Nour, Al-Ahzâb, Muḥammad, Al-Fath, Al-Hujurât, Al-Ḥadîd, Al-Mujâdalah, Al-Ḥashr, Al-Mumtahannah, Al-Jumu`ah, Al-Munâfiqûn, At-Talâq, At-Tahrîm et An-Naşr.

---

<sup>79</sup> Sourate 16, *Al-Isrâ'*, verset 88.

<sup>80</sup> Il s'agit ici de la Trompe qui marque la fin du monde, puis donne le signal pour la Résurrection. *NdT*

<sup>81</sup> " Et ils auront des houris aux yeux, grands et beaux, \* pareilles à des perles en coquille.", 56 : 22-23.

<sup>82</sup> "Parmi eux circuleront des garçons éternellement jeunes, \* avec des coupes, des aiguères et un verre [rempli] : d'une liqueur de source.", 56 : 17-18.

Les sourates qui font l'objet de divergence sont : Al-Fâtiḥah, Ar-Ra`d, Ar-Raḥmân, As-Saff, At-Taghâbun, At-Taṭfîf, Al-Qadr, Lam Yakun <sup>83</sup>, Idhâ Zulzilât <sup>84</sup>, Al-Ikhlâs <sup>85</sup> et les deux sourates préservatrices.

Les quatre-vingt-deux sourates restantes sont mecquoises à l'unanimité.

### **5.3 Un registre pour chaque sourate**

Lorsque nous prenons connaissance des caractéristiques de chacune des cent quatorze sourates du Coran, la date de leur révélation ainsi que l'ordre dans lequel elles furent révélées, nous mesurons l'effort colossal fourni par les savants devanciers pour préserver ce Livre honoré et classer les sourates selon divers critères : les premières sourates révélées et les suivantes, les sourates révélées nuitamment et celles révélées de jour, celles révélées en été et celles révélées en hiver, celles accompagnées d'un cortège d'anges et celles révélées simplement, celles qui sont elliptiques et celles à vocation explicative, celles qui furent révélées à Al-Juḥfah, à Jérusalem, à Tâ'if ou encore à Al-Hudaybiyah. Il s'en fallut de peu pour que chaque sourate possédât un registre spécial traitant de ses versets, la date de sa révélation, les circonstances entourant sa révélation, les prescriptions qu'elle contient, sa part de versets abrogeants et de versets abrogés, les versets explicites et les versets ambigus, les versets généraux et les versets spécifiques. Ils dressèrent également l'inventaire des versets médinois que recèlent les sourates mecquoises et inversement. Ils notèrent les sourates emmenées de la Mecque à Médine et inversement, celles emmenées de la Mecque en Abyssinie, celles révélées à la Mecque mais considérées comme médinoises <sup>86</sup>, celles révélées à Médine mais considérées comme mecquoises, celles révélées à la Mecque à propos des habitants de Médine et celles révélées à Médine à propos des habitants de la Mecque, celles parmi les sourates médinoises dont la révélation s'apparente aux sourates mecquoises et inversement... soit plus de vingt catégories qui interdisent à celui qui les méconnaît et ne peut les distinguer de se prononcer à propos du Livre de Dieu le Très-Haut - selon les imâms des sciences du Coran.

### **5.4 Trois étapes pour la révélation mecquoise**

Forts de notre connaissance du registre de chaque sourate, la date et l'ordre de sa révélation, nous pouvons répartir les sourates mecquoises selon trois phases distinctes.

1. La toute première phase dans l'histoire de la da`wah comporte les sourates suivantes : Al-`Alaq, Al-Muddaththir, At-Takwîr, Al-A`lâ, Al-Layl, Ash-Sharḥ, Al-`Âdiyât, At-Takâthur et An-Najm. Les sourates de cette période sont caractérisées par leur extrême concision, la brièveté des versets, l'harmonie des transitions, la variation du discours entre l'injonction, l'interdiction, l'interrogation et le souhait, le choix des termes, la matérialisation des abstractions, la personnification et l'attribution de

---

<sup>83</sup> Sourate 98, *Al-Bayyinah*.

<sup>84</sup> Sourate 99, *Az-Zalzalah*.

<sup>85</sup> Sourate 112, *Al-Ikhlâs*.

<sup>86</sup> Les sourates révélées après l'hégire sont dites médinoises indépendamment du lieu où elles furent révélées.

mouvements, de vie et de discours à des objets inanimés. Les sourates sont alors autant de scènes évocatrices, de spectacles fantastiques et vivants, inscrits dans un appel à dessein trouvant son chemin vers les coeurs et s'écoulant à l'intérieur des esprits calmant leur orgueil, rectifiant leurs travers grâce aux vérités éclatantes qu'il expose à propos de l'univers et de ses scènes, la création, la résurrection, le commencement et le retour.

Le Noble Coran relate également dans cette phase de courts récits sur les prophètes précédents et les nations passées en guise d'avertissement aux polythéistes et à titre de soutien aux croyants. Il montre également que la religion est une dans ses fondements et ses croyances et que l'islam est un appel général embrassant l'ensemble de l'humanité.

2. La phase mecquoise intermédiaire comporte les sourates `Abasa, At-Tîn, Al-Qâri`ah, Al-Qiyâmah, Al-Mursalât, Al-Balad et Al-Hijr. Les sourates de cette période conservent la brièveté de leurs versets et le rythme des transitions, sauf que certaines sourates commencent à être plus longues, de même que certains versets s'allongent à leur tour. On peut dire que cette phase clarifie la précédente et détaille les questions qui y sont abordées. Pendant la première phase, le Coran aborde en effet la foi, le commencement et la résurrection, la rétribution, la révélation et le jugement, sans entrer dans les détails de ses questions, ni développer un argumentaire. Dans la phase intermédiaire, il passe en revue ces questions clarifiant l'idée sous-jacente, développant les arguments, apportant des démonstrations et citant des preuves historiques, cosmologiques et psychologiques pour appuyer son message et incliner les esprits par la sagesse et la bonne exhortation.
3. La troisième et dernière phase comporte les sourates As-Sâffât, Az-Zukhruf, Ad-Dukhân, Adh-Dhâriyât, Al-Kahf, Ibrâhîm et As-Sajdah. Les sourates et les versets s'y distinguent par leur longueur et l'apparition de quelques lettres disjointes au début de certaines sourates. Le discours s'y adresse à l'humanité entière et non pas seulement aux habitants de la Mecque. On y expose certains sujets relevant du *Ghayb*<sup>87</sup> tels que l'Essence de Dieu, les anges et les djinns, les prophètes et les *Awliyâ'*<sup>88</sup>, les miracles et les prodiges. Cette phase illustre également la foi monothéiste dans un nouveau style ; on y rappelle également les vertus de l'obéissance à Dieu et à Son Messager, préparant le terrain aux prescriptions et obligations qui allaient être détaillées à Médine.

## **5.5 Réfutation d'une fausse allégation**

Je voudrais insister sur le fait que cette répartition émane d'une appréciation individuelle basée sur les caractéristiques prédominantes et non pas sur des qualités distinctives, car le Coran, que ce soit à la Mecque ou à Médine, du début à la fin, est la Parole de Dieu le Très-Haut le Tout-Puissant. Il sait parfaitement ce qui convient le mieux à chacun et voit parfaitement les besoins de l'audience. Ainsi était-il plus

---

<sup>87</sup> *Al-Ghayb* : Tout connaissance inaccessible par la raison humaine. *NdT*

<sup>88</sup> *Awliyâ'* : pluriel de walî, signifiant littéralement "allié" de Dieu, désigne les hommes exemplaires par leur piété et que Dieu rapproche de Lui. Cette notion ne recoupe pas exactement la notion de saint dans d'autres religions. *NdT*

approprié de s'adresser aux habitants de la Mecque avec des versets courts et de les appeler à la foi et à la noblesse des caractères. Puis, Il leur apporta progressivement les preuves et étaya l'idée, tout comme ferait un enseignant pédagogue avec ses élèves en commençant par des sourates courtes, puis moyennes, et ainsi de suite, les instruisant graduellement et leur faisant aimer sa matière.

Cependant, on notera la présence de versets mecquois parmi les versets de certaines sourates médinoises sans pour autant que cela ne se ressente au plan de la cohérence et de l'harmonie. Au contraire, on est même étonné par l'unité du discours, la perfection des jonctions, la beauté et l'harmonie du rythme. Le Coran est ainsi comme un long collier aux perles régulières ou une loi posée dont les principes et les finalités sont fortement articulées.

On peut à loisir choisir une sourate du Coran et parcourir ses versets par la pensée et l'examiner de près par deux fois : comment débute-t-elle ? Comment se termine-t-elle ? Comment ses prémices s'allient-elles à ses conclusions et comment son début renvoie à sa fin ?

En filigrane, on voit par ailleurs dans l'ensemble de la sourate une orientation précise conduisant à une finalité particulière, tout comme le corps possède une structure unie faite de divers organes dont les fonctions sont différentes mais collaborent pour la réalisation d'un même objectif.

Ceci ne montre-t-il pas que l'agencement coranique n'est pas le fait des hommes mais plutôt l'oeuvre de l'Expert et Omniscient ? Vraie est Sa Parole : "Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient certes maintes contradictions !" <sup>89</sup>

---

<sup>89</sup> Sourate 4, *An-Nisâ'*, Les femmes, verset 82.

## 6 Le Coran à la Mecque

### 6.1 Caractéristiques du Coran mecquois

Dans la caverne de *Hirâ'*, entre les montagnes mecquoises, la révélation commença à être faite au Messenger de Dieu - paix et bénédiction de Dieu sur lui - appelant au monothéisme pur et fustigeant l'adoration des idoles. Cette révélation interpella la *fitrah*<sup>90</sup> de l'homme et le libéra de l'imitation aveugle des aïeux. Elle recommanda les vertus et interdit les vices. Elle attira l'attention des hommes sur l'univers et ce qu'il recèle, le ciel et Celui qui l'a merveilleusement créé, la terre et Celui qui l'a étendue, les montagnes et Celui qui les a établies, les mers et Celui qui les a écoulées... Il attira également le regard vers d'autres signes de l'univers comme la nuit obscure, le jour ensoleillé, la fascinante lune, les étoiles brillantes, les plantes florissantes, les vents, les pluies... Ces courts versets de sourate Al-Ghâshiyah nous interpellent dans ce sens : « Ne considèrent-ils donc pas les chameaux, comment ils ont été créés \* et le ciel comment il est élevé, \* et les montagnes comment elles sont dressées \* et la terre comment elle est nivelée ? \* Eh bien, rappelle ! Tu n'es qu'un rappelleur, \* et tu n'es pas un dominateur sur eux. »<sup>91</sup>.

Citons aussi ces versets de sourate `Abasa : « Que l'homme considère donc sa nourriture : \* C'est Nous qui versons l'eau abondante, \* puis Nous fendons la terre par fissures \* et y faisons pousser grains, \* vignobles et légumes, \* oliviers et palmiers, \* jardins touffus, \* fruits et herbages, \* pour votre jouissance vous et vos bestiaux. »<sup>92</sup>.

La révélation mecquoise et la révélation médinoise ont, chacune, des caractéristiques propres et des signes distinctifs. Bien que la connaissance du caractère mecquois ou médinois des passages du Coran dépende de ce que les compagnons et les successeurs ont transmis, il est des signes et des règles qui permettent de distinguer la révélation mecquoise de la révélation médinoise. Ces signes furent décelés par les savants du passé à travers l'étude minutieuse du Noble Coran.

Parmi les caractéristiques de la révélation mecquoise citons :

1. Chaque sourate où figure le mot *kallâ* (« non ! ») est mecquoise. Il y a 33 occurrences de ce mot dans le Noble Coran, toutes dans la seconde moitié du Coran. En effet, la seconde moitié du Coran est constituée essentiellement de sourates mecquoises ; sachant que la plupart des mecquois étaient des tyrans, ce mot constituait une menace, une admonestation et un reproche ferme qui leur étaient adressés.
2. Chaque sourate qui contient l'apostrophe « Ô gens ! » et ne contenant pas « Ô vous qui avez cru ! » est une sourate mecquoise.
3. Chaque sourate rapportant les récits des Prophètes et les communautés passées est mecquoise, exception faite de sourate Al-Baqarah.

---

<sup>90</sup> *Fitrah* : disposition naturelle.

<sup>91</sup> Sourate 88, *Al-Ghâshiyah*, versets 17 à 22.

<sup>92</sup> Sourate 80, *`Abasa*, versets 24 à 32.

4. Chaque sourate mentionnant le récit de Adam et Satan est mecquoise, sauf, encore une fois, sourate Al-Baqarah.
5. Chaque sourate débutant par des lettres détachées comme (Alif Lâm Mîm), (Tâ Sîn Mîm), ou (Hâ Mîm), est mecquoise, à l'exception de sourate Al-Baqarah et sourate Âl `Imrân.
6. Chaque sourate comportant une prosternation pendant la récitation est mecquoise.

Ces caractéristiques, avec leurs exceptions mentionnées, constituent des signes certains et invariables.

## **6.2 Autres caractéristiques du Coran mecquois**

Il y a des caractéristiques dominantes et des attributs fréquents qui touchent, dans leur ensemble, les champs de l'éloquence et du sens, et qui aident à déterminer le caractère mecquois ou médinois d'un verset.

Parmi les éléments fréquents dans la révélation mecquoise il y a :

### Premièrement :

L'interpellation de l'intellect et de la réflexion. La révélation mecquoise attire l'attention sur les preuves manifestes et les signes dans l'univers qui témoignent de l'Unicité de Dieu et de Son Omnipotence.

Par exemple, sourate Qâf est une sourate mecquoise que le Prophète - paix et bénédiction de Dieu sur lui - récitait fréquemment pendant les sermons du vendredi au point que les femmes musulmanes dirent : "Nous n'avons appris sourate *Qâf* que du sermon du Prophète - paix et bénédiction de Dieu sur lui". Dans cette sourate, Dieu - Exalté soit-Il - dit : "N'ont-ils donc pas observé le ciel au-dessus d'eux, comment Nous l'avons bâti et embelli ; et comment il est sans fissures ? \* Et la terre, Nous l'avons étendue et Nous y avons enfoncé fermement des montagnes et y avons fait pousser toutes sortes de magnifiques couples de [végétaux],\* en guise d'appel à la clairvoyance et un rappel pour tout serviteur repentant. \* Et Nous avons fait descendre du ciel une eau bénie, avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins et le grain qu'on moissonne, \* ainsi que les hauts palmiers aux régimes superposés, \* comme subsistance pour les serviteurs. Et par elle (l'eau) Nous avons redonné la vie à une contrée morte. Ainsi se fera la résurrection" <sup>93</sup>.

Ces versets constituent un des modèles de *da`wah* <sup>94</sup> récurrents dans le Noble Coran. Ils interpellent l'homme et le renégat avec une telle force pour lui dire : "Tu n'as pas été créé sans but et tu ne seras pas laissé sans obligation à observer. Cet univers a nécessairement un Créateur et ce monde a forcément une finalité. Il faut après la mort une résurrection, un jugement et une rétribution. Et l'issue sera soit un Paradis soit un Enfer".

<sup>93</sup> Sourate 50, *Qâf*, versets 6 à 11.

<sup>94</sup> Appel à Dieu, prédication.

Dieu - Exalté et Glorifié Soit-Il - dit : "Pensiez-vous que Nous vous avons créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ? > \* Que soit exalté Allah, le vrai Souverain ! Point de divinité en dehors de Lui, le Seigneur du Très sublime !" <sup>95</sup>.

### Deuxièmement :

Le Coran mena une violente guerre contre le polythéisme (*shirk*), l'idolâtrie (*wathaniyyah*) et les prétextes qu'avançaient les mecquois pour persister dans l'adoration des idoles. Le Coran ne leur laissa la moindre issue et leur fournit les preuves probantes de leur erreur. Il recourut à l'arbitrage des sens, en donnant des exemples, ô combien éloquents, qui montrent la perte des idoles, prouvent qu'elles ne peuvent ni faire du bien, ni nuire, et qu'elles ne peuvent rien pour elles-mêmes, ni à plus forte raison, pour autrui. Et il est bien connu que l'on ne peut donner à autrui ce dont on est soi-même démuné.

Il y a dans le récit d'Abraham une leçon à tirer et un modèle invitant à déraciner cette habitude déviante. Ainsi, ce dernier détruisit les idoles adorées en dehors de Dieu, puis dit à son peuple : "[...] <Adorez-vous donc, en dehors d'Allah, ce qui ne saurait en rien vous être utile ni vous nuire non plus. \* Fi de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah ! Ne raisonnez-vous pas ?>" <sup>96</sup>.

Lorsque les mecquois s'entêtèrent dans leur égarement, prétextant qu'ils suivaient la voie de leurs aïeux, le Coran leur reprocha avec force de faire chuter la dignité de l'être humain dans ce gouffre de l'humiliation pour des pierres et des idoles. Il montra la sottise de leurs illusions et celles de leurs aïeux qui négligèrent l'étude des signes qu'il y a en eux et des signes divins qui comblerent les horizons. Il enlaidit à leurs yeux l'immobilisme qui les poussait à l'imitation aveugle de leurs aïeux : "Et si leurs aïeux n'avez point d'entendement et n'étaient guère guidés...".

En outre, le Coran débattit avec eux quant à leurs croyances déviantes ; croyances qui se traduisirent par cette idolâtrie, l'ingratitude envers Dieu, le refus des prophéties, et la négation de la résurrection, la responsabilité et la rétribution.

### Troisièmement :

Le Coran aborda les mauvaises coutumes des mecquois. Il les appela à les délaisser, en leur montrant leurs effets néfastes sur l'individu et la société. Il leur interdit le meurtre, l'effusion du sang, l'enterrement des filles à leur naissance, la violation des honneurs, et l'usurpation de l'argent des orphelins.

A l'opposé, il loua les pieux qui se préservent de ces vices. Citons à cet égard ce verset de sourate *Al-Furqân* qui décrit les qualités des serviteurs du Tout Miséricordieux : "Et ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit ; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition." <sup>97</sup>

### Quatrièmement :

---

<sup>95</sup> Sourate 23, *Al-Mu'minûn*, versets 115 & 116.

<sup>96</sup> Sourate 21, *Al-Anbiyâ'*, 66-67.

<sup>97</sup> Sourate 25, *Al-Furqân*, verset 68.

Le Coran exposa magnifiquement aux mecquois les fondements de l'éthique et les droits de la société. Il leur rendit détestables la mécréance, la perversion, la désobéissance à Dieu, l'anarchie, l'ignorance, le mauvais caractère, la dureté du coeur et la rudesse dans les paroles. Il leur fit aimer la foi, l'obéissance à Dieu, l'ordre, la science, l'amour, la miséricorde, la sincérité, le respect d'autrui, la gratitude envers les parents, la générosité à l'égard des voisins, la purification du coeur et la pureté de la langue...

#### Cinquièmement :

Le Coran relata aux mecquois les récits des Messagers, des Prophètes et l'histoire des peuples précédents. Il y a en ces récits d'éloquentes exhortations et des leçons bénéfiques montrant les règles divines que Dieu établit dans l'univers pour faire périr les mécréants et les tyrans et pour donner la victoire aux croyants et les bienfaisants. La victoire des croyants finit par arriver aussi longtemps qu'ils défendent la vérité et soutiennent la foi.

#### Sixièmement :

Le Coran s'adressa aux mecquois en des termes concis. C'est ainsi que les versets des sourates mecquoises furent courts. Les mecquois étaient, en effet, réputés pour leur éloquence. Ils étaient de grands orateurs, et la façon la plus appropriée pour les interpeller était d'user de mots forts et concis, plutôt que de recourir à de longs discours. Aussi la Haute Sagesse divine veilla-t-elle à ce que le progrès et l'élévation dans l'éducation des peuples et des individus se fassent de façon graduelle, en hiérarchisant les priorités. Nul doute que le credo et l'éthique sont plus importants que les différentes formes d'oeuvres de culte et les transactions complexes : les premiers constituent, en effet, les fondements des seconds. C'est pour cela que la révélation mecquoise les aborda de façon fréquente et leur accorda le plus grand soin. Le Noble Coran commença par les fondements les plus prioritaires avant d'arriver aux questions de moindre importance, et suivit la méthodologie générale des Messages destinés à guider l'être humain, à l'honorer et à raffiner ses manières.

Dieu - Exalté soit-Il - dit : "Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour les mondes". Et le Messenger de Dieu - paix et bénédiction de Dieu sur lui - dit : "Je n'ai été envoyé que pour parachever les nobles manières".

## 7 Le Coran à Médine

Le Prophète - paix et bénédictions de Dieu sur lui - émigra à Médine. Les Médinois accueillirent avec enthousiasme et hospitalité ce Loyal Messager. Paix et Islâm se propagèrent à Médine.

Les musulmans médinois furent appelés *Anṣâr* <sup>98</sup> alors que les musulmans ayant quitté la Mecque pour s'installer à Médine, furent qualifiés de *Muhâjirûn* <sup>99</sup>. Le Prophète - paix et bénédictions de Dieu sur lui - unit solennellement les *Muhâjirûn* et les *Anṣâr* par un lien de fraternité. Il établit les fondements du nouvel Etat et s'engagea dans une réconciliation avec les juifs stipulant la liberté de foi et une défense commune de Médine. Le Prophète - paix et bénédictions de Dieu sur lui - voulait ainsi assurer la sécurité des musulmans à Médine afin qu'il puisse propager l'Islam en dehors de cette ville.

Le Prophète - paix et bénédictions de Dieu sur lui - envoya des expéditions, dirigea les batailles et fut victorieux dans la plupart d'entre elles. Le nouvel ordre à Médine appela à la distinction de la révélation médinoise et à son harmonie avec la nouvelle société. La révélation faite au Prophète expliqua aux musulmans les fondements de leur religion, appela les gens à adhérer à une foi saine et accompagna le cortège de la prédication islamique d'un flambeau de lumière et de guidance.

### 7.1 Les différents groupes religieux à Médine

Suite à l'avènement et l'expansion de l'Islam à Médine, la société évolua, comptant principalement trois groupes religieux : les musulmans, les juifs et les hypocrites (*Munâfiqûn*).

1. Les musulmans reçurent des versets médinois traitant de questions pointilleuses de la Législation islamique, des détails des jugements légaux, des divers types de lois - civiles, pénales, militaires, sociales, internationales - , des droits individuels, ainsi que des diverses oeuvres culturelles et transactions.

Cela apparaît de façon manifeste dans des sourates comme Al-Baqarah, An-Nisâ', Al-Anfâl et Al-Hujurât.

2. Pour ce qui est des juifs, les sourates médinoises débattirent avec eux. Elles leur rappelèrent leur passé, leur falsification de la Parole de Dieu, leur transgression du jour du *Shabat*, les assassinats des Prophètes qu'ils commirent, leur adoration du veau d'or, leur amour pour la vie matérialiste, et leur grand attachement à la vie. Dieu - Exalté soit-Il - dit à leur égard : "Et certes tu les trouveras les plus attachés à la vie (d'ici-bas)..." <sup>100</sup>.

Par ailleurs, les versets médinois décrivirent l'état des juifs du temps de Moïse, ainsi que leur état après lui, du temps de Jésus et à l'époque de

---

<sup>98</sup> *Anṣâr* : les Soutiens ou les Auxiliaires, musulmans médinois aillant accueilli et soutenu le Prophète et les musulmans mecquois ayant émigré de la Mecque vers la Médine.

<sup>99</sup> *Muhâjirûn* : Musulmans ayant émigré de la Mecque vers la Médine.

<sup>100</sup> Sourate 2, *Al-Baqarah*, verset 96.

Muhammad - paix et bénédiction de Dieu sur lui. Ils montrèrent que leur comportement fut le même à ces différentes époques et que les nouvelles générations avaient hérité les viles manières de leurs aïeux. C'est pour cela que Dieu leur adressa, tous, un discours unique : "...Dis : "Pourquoi donc avez-vous tué auparavant les prophètes d'Allah, si vous étiez croyants ?" <sup>101</sup>.

3. Quant aux hypocrites, le Coran leur fit face, dévoila au grand jour les tréfonds de leurs consciences, et révéla leurs viles intentions si bien qu'une sourate portant leur nom fut révélée. Elle décrivit leur hypocrisie et fit la lumière sur leur tromperie et leur mauvais caractère. Dieu - Exalté soit-Il - dit : "Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : "Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah" ; Allah sait que tu es vraiment Son messager ; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs." <sup>102</sup>.

En outre, dans sourate Al-Baqarah Dieu décrivit les musulmans dans quatre versets, puis parla des mécréants dans deux versets alors que treize versets furent consacrés aux hypocrites. Par le biais de ces treize versets, il fit la lumière sur leur tromperie et leur dissimulation dans les chemins et les allées. Cela est exprimé dans la Parole de Dieu - Exalté soit-Il : "Parmi les gens, il y a ceux qui disent : "Nous croyons en Allah et au Jour dernier !" tandis qu'en fait, ils n'y croient point \* Ils cherchent à tromper Allah et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte." <sup>103</sup>

Par ailleurs, sourate At-Tawbah fut révélée à Médine. Cette sourate fut également appelée Al-Fâdihah <sup>104</sup>, car elle dévoila les hypocrites au grand jour et multiplia les assauts contre eux en montrant qu'ils trahissent les engagements, s'absentent du *jihâd*, espèrent le mal pour les musulmans, et avancent des prétextes mensongers dans l'espoir de séjourner à Médine et par crainte de participer aux batailles, surtout aux moments difficiles et sous la chaleur d'été. Dieu - Exalté soit-Il - dit : "Ceux qui ont été laissés à l'arrière se sont réjouis de pouvoir, rester chez eux à l'arrière du Messager d'Allah, ils ont répugné à lutter par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, et ont dit : "Ne partez pas au combat pendant cette chaleur !" Dis : "Le feu de l'Enfer est plus intense en chaleur." - S'ils comprenaient !" <sup>105</sup>.

## **7.2 Normes des sourates médinoises**

A partir de là, il apparaît clairement que la révélation médinoise a des normes rigoureuses et invariables. Elles sont comme suit :

1. Chaque sourate renfermant des détails relatifs aux sanctions pénales, aux obligations, aux droits, aux lois civiles, sociales ou internationales, est une sourate médinoise.

---

<sup>101</sup> Sourate 2, *Al-Baqarah*, verset 91.

<sup>102</sup> Sourate 63, *Al-Munâfiqûn*, verset 1.

<sup>103</sup> Sourate 2, *Al-Baqarah*, versets 8 et 9.

<sup>104</sup> *Al-Fâdihah* : Littéralement "celle qui dévoile au grand jour". *NdT*

<sup>105</sup> Sourate 9, *At-Tawbah*, 81.

2. Chaque sourate autorisant le *jihâd* et traitant de ses prescriptions juridiques est médinoise.
3. Chaque sourate mentionnant les hypocrites est médinoise.
4. Chaque sourate débattant intensément avec les gens du Livre et les appelant à délaisser l'immodération dans la religion, est médinoise.

Les signes dominants qui caractérisent la révélation médinoise sont :

1. La longueur de la sourate, et certains de ses versets, le recours aux hyperboles et le style législatif paisible.
2. Le détail des preuves et arguments soutenant les vérités religieuses.

### **7.3 Quelques exemples de sourates médinoises**

Il est possible de sélectionner certaines sourates médinoises afin de passer en revue les thèmes principaux que recèlent les principes et les nobles objectifs de ces sourates.

#### **7.3.1 Développement des thèmes de sourate Al-Baqarah**

##### **1. Premier objectif**

Montrer les catégories des gens selon le Coran : les croyants, les mécréants et les hypocrites (versets 2 à 20).

##### **2. Deuxième objectif**

Expliciter les fondements de la religion et présenter la création d'Adam, paix sur lui (versets 21 à 43).

##### **3. Troisième objectif**

Parmi les objectifs de sourate Al-Baqarah figure l'invitation, en particulier, des Gens du Livre afin qu'ils délaissent leurs fausses croyances et qu'ils adhèrent à cette religion de la vérité. Cette invitation commence par le verset : "O enfants d'Israël, rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés. Si vous tenez vos engagements vis-à-vis de Moi, Je tiendrai les miens. Et c'est Moi que vous devez redouter" (versets 40 à 176).

##### **4. Quatrième objectif :**

Présenter, de façon détaillée, des éléments de la législation islamique et ce, à partir du verset 177 : "La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant [...]".

La seconde moitié de cette sourate aborde des éléments relatifs à la législation, les oeuvres de culte, les transactions et les jugements légaux nécessaires dès

lors que les musulmans constituèrent un groupe adhérant à l'Islam et engagé à l'application de ses principes.

En effet, la sourate évoque dans sa seconde moitié le talion, les jugements légaux relatifs au meurtre, au jeûne, au testament, à la séclusion à la mosquée (*I`tikâf*), au grand pèlerinage (*Al-Hajj*), au petit pèlerinage *Al-'Umrah*, au combat, aux jeux de hasard, au vin, aux orphelins, et le jugement légal concernant l'alliance par le mariage avec les polythéistes. La sourate aborde également les jugements légaux relatifs aux menstrues de la femme, à la purification rituelle des femmes, au divorce (le *Talâq* et le *Khol`*), au délai de viduité et à l'allaitement. En outre, la sourate traite de la foi et de l'expiation du serment manqué. La sourate évoque également la dépense dans la voie de Dieu, l'usure, les jugements concernant la vente, et montre comment contracter de façon sûre les dettes par le biais de la consignation écrite et de la présence de témoins.

Cette partie débute avec le verset 178 "O vous qui avez cru ! Le talion au sujet des tués vous a été prescrit" et s'étend jusqu'à la fin de la sourate quasiment. La présentation de ces prescriptions est accompagnée des arguments religieux incitant à leur respect et dissuadant de leur transgression, ainsi que des récits de peuples passés, des directives de guidance, des promesses pour les croyants et des menaces pour les mécréants.

Cette sourate se termine par l'évocation de ceux qui ont adhéré à ce message divin dont ceux-ci sont les objectifs et montre ce qui leur advient dans l'ici-bas et dans l'Au-delà.

### **7.3.2 Les principes que renferme sourate An-Nisâ'**

De manière synthétique, les principes et les objectifs de sourate An-Nisâ' - une autre sourate médinoise - sont :

1. Annoncer l'égalité des êtres humains et fonder une société basée sur ce principe.
2. Établir les droits de la femme et ceux de l'orphelin. Elle établit par ailleurs les droits des indigents (*Sufahâ'*).
3. Présenter les lois de l'héritage.
4. Expliciter les lois relatives à la vie conjugale.
5. Insister sur la solidarité sociale, sous la bannière du monothéisme et des nobles manières.
6. Évoquer les fondements du gouvernement islamique.
7. Mettre en garde contre les hypocrites, les mécréants et les ennemis qui attendent un revers de fortune pour les musulmans et qui les combattent matériellement et psychologiquement.

8. Montrer que l'envoi de Messagers est régi par la Volonté divine, et que Muḥammad n'est pas une innovation parmi les messagers.
9. Établir la preuve contre ceux qui croient à tort en la trinité.
10. Montrer que le message du Prophète Muḥammad s'adresse à toute l'humanité.

En somme, nous voyons que le Coran à Médine dispensa aux musulmans une éducation seigneuriale. Il établit les fondements solides de la communauté musulmane dans son organisation, son éthique, son credo, son culte et les affaires de la vie, si bien que cette communauté devint véritablement, la meilleure des communautés que Dieu fit surgir pour l'humanité. Véridique est la Parole de Dieu : "Nous révélons dans le Coran, une guérison et une miséricorde pour les croyants..."<sup>106</sup>.

---

<sup>106</sup> Sourate 17, *Al-Isrâ'*, verset 82.

## 8 Les versets liminaires

Dieu révéla le Noble Coran à son loyal Messenger pendant sa mission prophétique. Les sourates du Noble Coran constituèrent un vaste registre de l'Histoire de la prédication, une brillante guidance exposant l'essence de l'Appel divin et une Législation éternelle : "Nous avons certes révélé le Rappel, et c'est Nous qui le préservons."

Dans chaque sourate du Noble Coran, nous trouvons un esprit général qui la gouverne et une idée principale qui en constitue le pivot. Les versets liminaires se sont diversifiés selon la variation des thèmes des sourates.

Ainsi certaines sourates commencent-elles par les louanges à Dieu. C'est le cas de sourate Al-Fâtiḥah : "Louange à Dieu, le Seigneur des Mondes". C'est également le cas de sourate Al-An`âm : "Louange à Dieu qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière". Citons aussi Sourate Al-Kahf qui commence ainsi : "Louange à Dieu qui fit descendre le Livre sur Son serviteur".

D'autres sourates sont entamées par une interpellation : "Ô gens!", "Ô toi, l'enveloppé!", "Ô toi, le revêtu d'un manteau!".

D'autre part, certaines sourates débutent par un serment, comme : "Par ceux qui sont placés en rangs!", "Par les vents qui éparpillent!", "Par le Mont!", "Par l'étoile!", "Par l'aube", "Par le soleil", "Par la nuit", "Par le Jour Montant!", "Par les coursiers haletants!", "Par le Temps!".

### 8.1 Lettres Alphabétiques

Il est des sourates coraniques qui débutent par des lettres de l'alphabet ne constituant pas un mot. C'est le cas de "Alif, Lâm, Mîm"<sup>107</sup>.

Il y a dans le Coran diverses formulations présentant ce type de versets liminaires. Parfois il s'agit d'une seule lettre comme dans : "Sâd. Par le Coran, au renom glorieux!" ou "Qâf. Par le Coran glorieux!", ou encore, "Nûn. Par la plume et ce qu'ils écrivent!".

D'autres versets liminaires présentent deux lettres : "Tâ, Hâ \* Nous n'avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux", "Yâ, Sîn \* Par le Coran plein de sagesse", "Hâ, Mîm \* La révélation du Livre vient d'Allah, le Puissant, l'Omniscient". D'ailleurs, "Hâ, Mîm" inaugure plusieurs sourates : Ghâfir, Fussilat, Ash-Shûrâ, Az-Zukhruf, Ad-Dukhân, Al-Jâthiyah et Al-Aḥqâf.

D'autre part, certaines sourates commencent par trois lettres : "Alif, Lâm, Râ" ou "Alif, Lâm, Mîm". Nous retrouvons "Alif, Lâm, Mîm" au début des sourates Al-Baqarah, Âl `Imrân, Al-`Ankabût, Ar-Rûm, Luqmân, et As-Sajdah.

---

<sup>107</sup> Il s'agit de la retranscription de trois lettres de l'alphabet arabe. Par exemple, la deuxième sourate du Coran - sourate *Al-Baqarah* - commence par ces trois lettres.

En outre, il y a des sourates entamées par quatre lettres : "Alif, Lâm, Mîm, Sâd" ou "Alif, Lâm, Mîm, Râ".

Enfin, certains versets liminaires comptent cinq lettres. C'est le cas de sourate *Mariam* : "Kâf, Hâ, Yâ, `Ayn, Sâd \* C'est un récit de la miséricorde de ton Seigneur envers Son serviteur Zacharie".

## 8.2 Sens des versets liminaires

Ces versets liminaires, composés d'une ou plusieurs lettres alphabétiques, n'ont pas de sens propre dans la langue arabe. Il ne nous est pas parvenu de traditions authentiques remontant au Prophète - paix et bénédiction de Dieu sur lui - en explicitant le sens.

Cela dit, maintes opinions furent rapportées des pieux prédécesseurs. Malgré la multiplicité de ces opinions, elles se résument en deux opinions essentiellement :

**Première opinion :** Le sens de ces versets liminaires composés de lettres alphabétiques fait partie des choses que Dieu a gardées pour Lui-Même et que nul autre ne connaît. C'est l'opinion de nombreux Compagnons et Successeurs.

**Seconde opinion :** Le sens de ces versets est accessible. Diverses interprétations ont été données à leur sujet :

1. Certains affirment que ces versets constituent le nom des sourates qu'ils entament ou que chacun de ces versets marque la fin d'une sourate et le début d'une autre.
2. D'autres estiment qu'ils renvoient à des Noms et Attributs de Dieu - Exalté soit-Il. On attribue à Ibn `Abbâs l'opinion selon laquelle dans "*Kâf, Hâ, Yâ, `Ayn, Sâd*", la lettre **Kâf** est prise dans le mot Al-Mulk (Royauté), la lettre **Hâ** est celle du Titre de Majesté Allâh, la lettre **Yâ** est celui d'Al-`Azîz (le Grandiose), et la lettre **Sâd** est celle d'Al-Muṣawwir (le Façonneur).

On lui attribue également une opinion soutenant que "*Kâf, Hâ, Yâ, `Ayn, Sâd*" renvoie à *Kâfin* (le Protecteur), *Hâdin* (le Guide), *Amîn* (le Loyal), *`Âlim* (le Savant) et *Sâdiq* (le Véridique).

Il a été rapporté selon Ad-Dahhâk que le sens de *Alif, Lâm, Râ* est *Ana Allâhu Arfa`* (Je suis Dieu, J'élève les rangs).

3. D'autres encore pensent qu'il s'agit d'un serment divin visant à montrer l'honneur de ces lettres que l'on retrouve dans le Livre révélé à Son Messager.
4. Selon une autre opinion, ces versets liminaires visent à éveiller l'audience et à l'interpeller.
5. Ils viseraient, selon une autre opinion encore, à attirer et à séduire les gens qui se détournaient du Coran afin qu'ils lui prêtent une oreille attentive. Il est connu que les ennemis de l'Islam, à ses débuts, s'incitaient mutuellement à ne pas écouter le Coran et se disaient : " (...) Ne prêtez pas l'oreille à ce Coran,

et faites du chahut (pendant sa récitation), afin d'avoir le dessus" <sup>108</sup>. Lorsque les sourates commençant par des lettres de l'alphabet furent révélées, c'était là une chose peu familière pour eux, si bien qu'ils tendirent l'oreille attentivement. Ils se retrouvèrent alors face à des versets explicites qui ont séduit leurs coeurs. Trouva la foi celui pour qui Dieu voulait la guidance, s'y refusa celui que Dieu voulait éloigner, et la preuve fut établie contre les orgueilleux tyrans.

6. Enfin, ces lettres seraient mentionnées en guise de défi et pour témoigner de l'Inimitabilité du Coran. Toutes les créatures sont incapables de produire quelque chose de similaire au Coran, alors qu'il est composé de ces mêmes lettres alphabétiques dont ils usent dans leurs discours. C'est là une preuve qu'il ne provient pas d'un être humain et qu'il s'agit, certes, d'une révélation émanant d'un Sage, Très Digne de Louanges.

Les tenants de cette opinion ont également constaté que les versets liminaires étaient quatorze au total, soit la moitié des lettres de l'alphabet arabe. Ils ont aussi constaté que, de chaque catégorie de lettres, elles comportaient la moitié, soit la moitié des lettres soufflées, la moitié des lettres ostensibles, la moitié des lettres toniques, la moitié des lettres atones, la moitié des lettres refermées, et la moitié des lettres ouvertes, comme pour dire : "Que celui qui prétend que le Coran n'est pas un miracle, qu'il prenne les lettres restantes et qu'il fasse une composition pouvant lui tenir tête."

### **8.3 A la lumière du Coran**

Si nous lisons attentivement le Coran, en suivant de près ces nobles sourates débutant par des lettres détachées, nous remarquerons, de façon générale, qu'elles traitent de la révélation du Noble Coran et de son caractère miraculeux et inimitable. Cela montre que ces lettres sont citées au début de la sourate pour mettre en valeur le défi lancé aux créatures et pour souligner l'inimitabilité du Coran. Ce n'est aucunement l'oeuvre d'un humain : il s'agit du Livre divin révélé à Moḥammad, paix et bénédictions de Dieu sur lui. Par ce Livre, Dieu a scellé Son Message destiné à Ses créatures. Il y a explicité Sa Législation et les lois qu'Il a inscrites dans l'univers. Ce Livre sacré constitue un éternel miracle pour son Messager, un témoignage vivant qu'il est le Messager du Seigneur des mondes.

Méditons les versets suivants :

"Alif, Lâḥ, Mîm \* C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux." <sup>109</sup>

"Alif, Lâḥ, Mîm \* Allah, point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même \* Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité [...]." <sup>110</sup>

"Alif, Lâḥ, Mîm, Sâd \* C'est un Livre qui t'a été descendu [...]." <sup>111</sup>

---

<sup>108</sup> Sourate 41, *Fussilat*, verset 26.

<sup>109</sup> Sourate 2, *Al-Baqarah*, versets 1 et 2.

<sup>110</sup> Sourate 3, *Âl 'Imrân*, versets 1-3.

<sup>111</sup> Sourate 7, *Al-A'raf*, versets 1 et 2.

"Alif, Lâm, Râ. Voici les versets du Livre plein de sagesse." <sup>112</sup>

"Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur." <sup>113</sup>

"Alif, Lâm, Râ. Tels sont les versets du Livre explicite \* Nous l'avons fait descendre, un Coran en [langue] arabe, afin que vous raisonniez." <sup>114</sup>

"Alif, Lâm, Mîm, Râ. Voici les versets du Livre ; et ce que t'a été révélé par ton Seigneur est la vérité [...]." <sup>115</sup>

"Alif, Lâm, Râ. (Voici) un livre que nous avons fait descendre sur toi, afin que - par la permission de leur Seigneur - tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière [...]." <sup>116</sup>

"Alif, Lâm, Râ. Voici les versets du Livre et d'une Lecture explicite." <sup>117</sup>

"Tâ Hâ \* Nous n'avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux." <sup>118</sup>

"Tâ, Sîn, Mîm \* Voici les versets du Livre explicite." <sup>119</sup>

"Tâ, Sîn, Mîm \* Voici les versets du Livre explicite \* Nous te racontons en toute vérité, de l'histoire de Moïse et de Pharaon, à l'intention des gens qui croient." <sup>120</sup>

"Tâ, Sîn.. Voici les versets du Coran et d'un Livre explicite." <sup>121</sup>

"Alif, Lâm, Mîm \* Voici les versets du Livre plein de sagesse \* C'est un guide et une miséricorde aux bienfaisants." <sup>122</sup>

"Sâd. Par le Coran, au renom glorieux (*Dhikr*)." <sup>123</sup>

"Hâ, Mîm \* La révélation du livre vient d'Allah, le Puissant, l'Omniscient." <sup>124</sup>

"Hâ, Mîm \* [C'est] une Révélation descendue de la part du Tout Miséricordieux, du Très Miséricordieux." <sup>125</sup>

---

<sup>112</sup> Sourate 10, *Yûnus*, verset 1.

<sup>113</sup> Sourate 11, *Hûd*, verset 1.

<sup>114</sup> Sourate 12, *Yûsuf*, versets 1 et 2.

<sup>115</sup> Sourate 13, *Ar-Ra`d*, verset 1.

<sup>116</sup> Sourate 14, *Ibrâhîm*, verset 1.

<sup>117</sup> Sourate 15, *Al-Hijr*, verset 1.

<sup>118</sup> Sourate 20, *Tâ Hâ*, versets 1 et 2.

<sup>119</sup> Sourate 26, *Ash-Shu`arâ*, versets 1 et 2.

<sup>120</sup> Sourate 28, *Al-Qaşş*, versets 1 à 3.

<sup>121</sup> Sourate 27, *An-Naml*, verset 1.

<sup>122</sup> Sourate 31, *Luqmân*, versets 1 à 3.

<sup>123</sup> Sourate 38, *Sâd*, verset 1.

<sup>124</sup> Sourate 40, *Ghâfir*, versets 1 et 2.

<sup>125</sup> Sourate 41, *Fussilat*, versets 1 et 2.

"Hâ, Mîm \* Par le Livre explicite \* Nous en avons fait un Coran arabe afin que vous raisonnez." <sup>126</sup>

"Hâ, Mîm \* Par le Livre (le Coran) explicite \* Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit." <sup>127</sup>

"Qâf. Par le Coran glorieux ! " <sup>128</sup>

#### **8.4 Circonstances de la Révélation**

Si nous analysons les circonstances générales de la révélation de ces versets, nous verrons qu'il s'agit de sourates mecquoises, à l'exception des deux sourates Al-Baqarah et Âl `Imrân. Ces sourates débattent avec les mécréants mecquois, les sortent de leur entêtement, en leur indiquant les signes d'inimitabilité dans ce Livre éternel que Dieu révéla à Son Messager en guise de guidance pour eux, de lumière pour leur vie, et de modèle pour leur éthique. Mais ils se bouchèrent les oreilles, refusèrent de l'écouter et dirent : "Ce ne sont là que les légendes des peuples révolus". Ils prétendirent que c'était une parole inventée et qu'ils étaient capables de produire des paroles similaires. Ils ne cessèrent de propager le doute pour éloigner les gens et les détourner du Coran. C'est alors que ces sourates furent inaugurées par ces lettres détachées pour interpeller leurs coeurs et attirer leur attention. L'effet de surprise face à ce qui est peu familier a un impact certain sur l'ouïe et l'éveil de l'esprit.

#### **8.5 Secret de l'Inimitabilité (l`jâz)**

Il se peut aussi que l'inimitabilité et le caractère miraculeux de ces lettres résident dans le fait qu'elles renferment toutes les facettes mentionnées par les savants qui en ont étudié le sens. Il s'agit de versets liminaires. Ce sont aussi des signes renvoyant aux Noms de Dieu - Exalté soit-Il - ou à Ses Attributs. C'est également un moyen d'interpeller et d'éveiller les insouciantes. En outre, ce sont des serments divins témoignant de l'honneur du Coran et ses mérites. Ce sont des versets dont le sens fut gardé dans le Savoir divin. Ainsi, les avis des savants sont des efforts louables visant à en atteindre les secrets et à pénétrer la sagesse d'ouvrir les sourates de la sorte.

Dieu ne cesse d'accorder Ses grâces et bienfaits à Ses serviteurs, de jour comme de nuit, pour qu'ils comprennent le Coran et pénètrent ses sens profonds.

On demanda à l'Imâm `Alî, que Dieu l'agrée : "Le Messager de Dieu - paix et bénédiction de Dieu sur lui - vous a-t-il privilégié par quelque chose ? ". Il dit : "Non, si ce n'est une compréhension du Coran que Dieu accorde à un homme".

Véridique est la Parole de Dieu : "Dis : Si la mer était une encre [pour écrire] les paroles de mon Seigneur, certes la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon Seigneur, quand bien même Nous lui apporterions son équivalent comme renfort." <sup>129</sup>

---

<sup>126</sup> Sourate 43, *Az-Zukhruf*, versets 1 à 3.

<sup>127</sup> Sourate 44, *Ad-Dukhân*, versets 1 à 3.

<sup>128</sup> Sourate 50, *Qâf*, verset 1.

<sup>129</sup> Sourate 18, *Al-Kahf*, verset 109.

## 9 La descente du Coran

Les versets du Noble Coran indiquent qu'il est descendu en une nuit bénie du mois béni de ramadân, *Laylat Al-Qadr* (la Nuit du Destin et de l'Honneur). Le Très-Haut dit : "Le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu [...]" <sup>130</sup> Il dit également : "Nous l'avons certes, fait descendre pendant *Laylat Al-Qadr*." <sup>131</sup> Il dit aussi - Exalté soit-Il : "Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui Qui avertit." <sup>132</sup>

Ces versets dans leur ensemble signifient que le Noble Coran est descendu sur le fidèle Prophète pendant le mois de ramadân, au cours d'une nuit précise, *Laylat Al-Qadr*, cette nuit est privilégiée et honorée si bien qu'elle vaut mieux que mille mois (d'adoration et de prières).

On pourrait se demander : La réalité observée est que le Noble Coran est descendu sur le fidèle Prophète pendant les vingt-trois années allant du début de la mission prophétique jusqu'à la fin de sa noble vie. Le Très-Haut dit en effet : "(Nous avons fait descendre) un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement." <sup>133</sup> Donc, le Coran n'est pas descendu en une nuit, mais plutôt en vingt-trois ans. Comment concilier le sens des premiers versets avec celui de ce dernier verset ?

Les savants ont trois opinions à cet égard :

1. On entend par la *descente* du Coran pendant *Laylat Al-Qadr* le début de sa révélation, de l'usage courant consistant à nommer une chose par son début le considérant comme la fondation de cet édifice magnifique.

Donc, le début de la descente du Coran eut lieu pendant *Laylat Al-Qadr* puis il continua à être révélé de manière fragmentaire selon les événements et les circonstances. Tel est l'avis d'Ash-Sha`bî qui interpréta la parole du Très-Haut : "Nous l'avons certes, fait descendre pendant la nuit d'Al-Qadr." par : la révélation du Noble Coran débuta pendant *Laylat Al-Qadr*, puis se poursuivit pendant vingt-trois ans conformément à la parole du Très-Haut : "(Nous avons fait descendre) un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement."

2. Le Coran est descendu au ciel inférieur (*As-samâ' Ad-Dunyâ*) pendant vingt-trois nuits d'*Al-Qadr* successives, chacune d'elles comportant la portion prévue par Dieu pour l'année suivante, laquelle devait descendre sur le Prophète - paix et bénédictions sur lui - graduellement au cours de l'année.
3. Le Coran est descendu au ciel inférieur en une fois pendant *Laylat Al-Qadr*, puis il est descendu au Prophète graduellement en vingt-trois ans.

---

<sup>130</sup> Sourate 2, *Al-Baqarah*, verset 185.

<sup>131</sup> Sourate 97, *Al-Qadr*, verset 1.

<sup>132</sup> Sourate 44, *Ad-Dukhân*, verset 3.

<sup>133</sup> Sourate 17, *Al-Isrâ'*, verset 106.

La troisième opinion est celle de la majorité des savants et c'est l'opinion qui nous semble la plus juste étant donné qu'elle allie le sens des versets et les narrations authentiques établissant la révélation du Coran tout au long de la mission prophétique.

Les tenants de cette opinion pensent que le Noble Coran a connu trois descentes :

1. La descente vers la Table Gardée. Le Très-Haut dit : "Mais c'est plutôt un Coran glorifié préservé dans une Table."<sup>134</sup> Le Coran descendit vers cette Table en une fois et y fut inscrit ; nous apportons foi en cette inscription et nous en remettons à Dieu - Exalté soit-Il - quant à sa réalité et son sens divin.
2. La descente depuis la Table Gardée vers la Maison de la Gloire au ciel inférieur, ce qui est exprimé dans la parole du Très-Haut : "Nous l'avons certes, fait descendre pendant *Laylat Al-Qadr*."
3. La descente du Noble Coran par les soins de Jibrîl le fidèle (l'ange Gabriel) de la Maison de la Gloire au ciel inférieur vers le Messager d'Allâh - paix et bénédictions sur lui - tout au long de sa mission prophétique, ce qui est exprimé dans Sa parole : "et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs, en une langue arabe très claire."<sup>135</sup>

La sagesse justifiant cette descente est de souligner le rang du Coran et celui du prophète qui l'a reçu, en informant les habitants des sept cieux que ceci est le dernier Livre révélé au Sceau des prophètes pour la meilleure nation, en le descendant deux fois, une fois en entier et une fois réparti, contrairement aux livres précédents qui avaient été révélés en une fois.

Certains ont dit que la descente au ciel inférieur est pour mieux attiser la langueur du Prophète - paix et bénédictions sur lui - à l'instar de ce que dit le poète :

*La langueur est à son paroxysme lorsque les tentes se rapprochent des tentes (du bien-aimé)*

## **9.1 Les hadîths authentiques**

Diverses traditions authentiques ont explicité les descentes du Coran. Al-Qurtubî a également rapporté le consensus des savants concernant la descente du Coran en une fois de la Table Gardée vers la Maison de la Gloire au ciel inférieur comme indiqué dans les narrations suivantes.

1. Al-Hâkim, Al-Bayhaqî et d'autres ont rapporté selon Mansûr, selon Sa`îd Ibn Jubayr, qu'Ibn `Abbâs dit : "Le Coran est descendu en une fois vers le ciel inférieur, où il fut réparti. Ensuite, Allâh le faisait descendre sur Son Messager - paix et bénédictions sur lui - progressivement."

---

<sup>134</sup> Sourate 85, *Al-Burûj*, verset 21.

<sup>135</sup> Sourate 26, *Ash-Shu`arâ'*, versets 193 à 195.

2. Al-Hâkim a rapporté via une chaîne de narration indiquée selon Sa`îd Ibn Jubayr qu'Ibn `Abbâs dit : "Le Coran fut séparé du *dhikr* et fut déposé dans la Maison de la Gloire au ciel inférieur, puis Jibrîl le descendit au fil de la révélation vers le Prophète - paix et bénédictions sur lui."
3. Ibn Mardaweih et Al-Bayhaqî ont rapporté d'après Ibn `Abbâs qu'il fut interrogé par `Atiyyah Ibn Al-Aswad : "Je suis un peu dérouté par la parole du Très Haut : 'le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu [...]' et 'Nous l'avons certes, fait descendre pendant la nuit d'Al-Qadr.' alors que le Coran fut révélé aussi bien pendant les mois de Shawwâl, Dhû Al-Qi`dah, Dhû Al-Hijjah, Muharram, Safar et Rabî`". Ibn `Abbâs répondit : "Il est descendu en une fois au cours du mois de Ramadân pendant *Laylat Al-Qadr*, puis il est descendu par fragments au fil des mois et des jours."

Ces narrations sont authentiques comme le rappelle As-Suyûtî. Bien qu'elles émanent d'Ibn `Abbâs (*Mawqûfah*)<sup>136</sup>, leur statut est assimilé à celui des narrations *marfû`ah* attribuées au Messager d'Allâh - paix et bénédictions sur lui.

## 9.2 La raison de la fragmentation du Coran

On pourrait s'interroger sur la sagesse qui justifie la répartition en plusieurs fois de la révélation du Coran au Prophète - paix et bénédictions sur lui.

La sagesse réside dans le fait que le Coran provient du monde céleste de l'Inaccessible (*`Âlam Al-Ghayb*) pourvu d'une force et d'une intensité à la mesure de sa magnificence. `Â'ishah - qu'Allâh l'agrée - dit : "J'ai vu le Prophète recevoir la révélation des jours où il faisait très froid, la sueur perlait alors sur son front."

Ainsi, de par la divine prévenance envers le Prophète, la descente du Coran s'étala sur la durée de sa noble mission prophétique si bien qu'elle apaisait son cœur et le raffermait. Le Coran devint ainsi une provision continue procédant progressivement à l'éducation de la communauté musulmane en puissance tant par les préceptes que par l'action, et se renouvelant au fur et à mesure des événements. Chaque fois qu'une chose nouvelle survenait, la portion correspondante du Coran était révélée et Dieu exposait les prescriptions qui convenaient. Le Très-Haut dit : "Et ceux qui ne croient pas disent : "Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui le Coran en une seule fois ?" Nous l'avons révélé ainsi pour raffermir ton cœur. Et Nous l'avons récité soigneusement. § Ils ne t'apporteront aucune parabole, sans que Nous ne t'apportions la vérité avec la meilleure interprétation." <sup>137</sup>

Enfin, l'affaire est une question de foi et de reconnaissance que le Coran est le Livre de Dieu descendu sur Son Prophète - paix et bénédictions sur lui -, sa lecture est un acte de culte, il représente en lui-même un défi pour les Arabes, et est préservé par Dieu, le Seigneur de l'Univers. "Et c'est certainement un Coran noble, § dans un Livre

<sup>136</sup> Les narrations dites *mawqûfah* sont celles qui proviennent d'un compagnon sans être explicitement attribuées au Prophète - paix et bénédictions sur lui.

<sup>137</sup> Sourate 25, *Al-Furqân*, Le Critère, versets 32 et 33.

bien gardé § que seuls les purifiés touchent ; § il est une révélation de la part du Seigneur de l'Univers." <sup>138</sup>

---

<sup>138</sup> Sourate 56, *Al-Wâqi`ah*, versets 77-80.

## 10 La lecture du coran

Le Coran est la parole éternellement ancienne de Dieu. Il est la parole de Dieu adressée à la création. L'Imâm Ahmad Ibn Hanbal dit : "Lorsque je veux parler à mon Seigneur, j'y parviens, et lorsque je veux qu'Il me parle, j'y parviens aussi." On s'enquit : "Comment cela ?" Il répondit : "Lorsque je veux que mon Seigneur me parle, je lis le Coran, et lorsque je veux lui parler, je m'engage dans la prière, car ce n'est autre qu'un entretien intime avec Allâh."

La lecture du Coran est une *sunnah* instituée par l'islam. S'y adonner souvent est recommandé afin que le musulman ait un coeur vivant et éclairé par ce qu'il lit dans le Livre de Dieu. Al-Bukhârî et Muslim rapportèrent qu'Ibn `Umar dit : "Le Messenger d'Allâh - paix et bénédictions sur lui - dit : 'L'envie n'est légitime que vis-à-vis de deux personnes : un homme à qui Allâh accorde une fortune qu'il dépense dans le bien jour et nuit et un homme à qui Allâh a donné le Coran si bien qu'il le récite dans sa prière jour et nuit'."

La lecture du Coran avec une bonne disposition et une intention pure est un acte de culte pour lequel le musulman reçoit une rétribution. At-Tirmidhî rapporte d'après Ibn Mas`ûd que le Messenger d'Allâh - paix et bénédictions sur lui - dit : "Celui qui lit une lettre du Livre d'Allâh reçoit une *hasanah*<sup>139</sup>, et chaque *hasanah* est décuplée." Muslim rapporte également d'après Abû Umâmah que le Messenger d'Allâh - paix et bénédictions sur lui - dit : "Lisez le Coran car il intercède en faveur de ses compagnons le jour de la résurrection." L'Envoyé d'Allâh - paix et bénédictions sur lui - nous mit en garde contre l'abandon du Coran et son oubli disant d'après les narrations d'Al-Bukhârî et Muslim : "Attachez-vous à l'étude du Coran car, par Celui Qui détient l'âme de Mohammad dans Sa Main, il s'échappe bien plus facilement que les chameaux attachés."

### Bienséance de la lecture du Coran<sup>140</sup>

Il est recommandé au lecteur du Coran de le lire soigneusement en donnant à chaque lettre sa mesure exacte en termes de diction conformément à la parole du Très-Haut : "Et récite le Coran, lentement et clairement."<sup>141</sup> Le musulman ne doit pas appréhender la lecture du Coran ni craindre de se tromper en récitant. Au contraire, il doit prolonger sa compagnie avec le Coran pour atteindre un bon niveau de récitation par la répétition et la pratique. Le Très-Haut dit : "En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour méditer ?"<sup>142</sup>

Il serait appréciable également que tu connaisses, ô croyant, quelques règles de *tajwîd*<sup>143</sup> ou que tu t'entraînes à lire le Coran en présence d'un mémorisateur ou d'un maître-récitateur afin qu'il t'indique la manière de le restituer correctement.

---

<sup>139</sup> *hasanah* signifie bonne action dans la terminologie islamique.

<sup>140</sup> *tilâwah* désigne la lecture rituelle du Coran. Ce terme est fréquemment traduit par récitation également et comporte outre ces deux dimensions l'idée de psalmodie.

<sup>141</sup> Sourate 73, *Al-Muzzammil*, verset 4.

<sup>142</sup> Sourate 54, *Al-Qamar*, verset 17.

<sup>143</sup> On traduit parfois le terme *tajwîd* par psalmodie. Il s'agit de l'art de la récitation du Coran d'une belle voix et en respectant les règles de diction coranique.

Parmi les règles de bienséance de la lecture du Coran, il y a le fait que le lecteur ait ses ablutions <sup>144</sup> et qu'il inaugure sa récitation par la formule : "*a`ûdhu billâhi min ash-shaytân irrajîm bismillâhi irrahmân irrahîm*" <sup>145</sup>. Il faut également qu'il médite ce qu'il lit, qu'il lise avec componction, calme et douceur et qu'il soit sensible aux versets du Coran tant dans leurs promesses que dans leurs menaces. Parmi les règles de bienséance, il y a également l'effort d'embellir sa voix en récitant le Coran car cela affecte davantage l'esprit et porte au recueillement et à la componction. Ibn Hibbân et d'autres rapportent que l'Envoyé d'Allâh - paix et bénédictions sur lui - dit : "Embellissez le Coran par votre voix." Al-Bukhârî et Muslim rapportent que le Messager de Dieu - paix et bénédictions sur lui - dit : "Allâh n'a guère écouté quelqu'un comme Il a écouté un prophète doté d'une belle voix récitant le Coran à voix haute."

---

<sup>144</sup> *Al-Wudû'*, les ablutions mineures faites notamment avant la prière.

<sup>145</sup> Je cherche refuge auprès de Dieu du diable le lapidé. Au nom de Dieu le Clément le Miséricordieux.